

De la silver économie à la silver autonomie

Rapport du 7 septembre 2016



Sommaire

Préambule.....	2
I. La silver économie : constat et enjeux du point de vue de la Cnav.....	4
a.Quelques éléments de constat du point de vue de la Cnav.....	4
1/ Les aides techniques en France : un développement orienté vers la dépendance.....	4
2/ Deux dispositifs illustratifs des leviers d'ores et déjà existants pour favoriser le développement de la silver économie.....	5
3/ Le soutien aux porteurs de projet.....	6
4/ Un levier institutionnel prometteur : le contrat de filière et France silver Eco.....	8
b.Nouveaux besoins, nouveaux services : quelles priorités d'actions ?	9
1/ Une population de retraités qui évolue, ses besoins avec.	9
2/ L'environnement numérique au service de la prévention de la perte d'autonomie.....	13
3/ Participer à la structuration d'une politique publique de soutien à l'innovation.....	15
II. La place de la Cnav dans le développement de la silver autonomie	17
a.Le dispositif de soutien aux innovations techniques.....	17
b.Perspectives d'actions.....	19
1/ Quels besoins et quels usages pour les retraités autonomes ?	19
2/ Evaluer les aides techniques	19
3/ Développer des connaissances et des financements croisés	20
4/ Faire connaître et changer le regard des retraités sur les aides techniques	20
5/ Réformer le Kit Prévention dans son financement et dans son usage pour intégrer des aides techniques nouvelles	21
6/ Accompagner les professionnels du secteur dans l'utilisation et la préconisation des aides techniques	22
7/ Intégrer les aides techniques au cahier des charges et à la liste des travaux finançables des structures alternatives au domicile individuel.....	22
Conclusion	23

Préambule

La Caisse nationale d'assurance vieillesse et son réseau¹ développent dans le cadre de leur action sociale une politique de prévention de la perte d'autonomie destinée à favoriser le maintien de l'autonomie du plus grand nombre de retraités. Pour ce faire, et en lien avec les partenaires des politiques du bien-vieillir, la Cnav propose une offre de services destinés à favoriser la prévention de la perte d'autonomie.

En effet, face aux défis du vieillissement (35% de la population aura plus de 60 ans en 2050 contre environ 20% aujourd'hui), les pouvoirs publics ont confié à la Cnav et à ses partenaires des autres régimes de retraite et de la protection sociale le soin de mobiliser leurs leviers d'actions auprès des personnes âgées pour favoriser l'autonomie du plus grand nombre. La Cnav est partie d'un constat : l'espérance de vie en France est très élevée au regard de ses voisins européens notamment, en revanche l'espérance de vie sans incapacité se situe légèrement au dessus de la moyenne européenne. Comme plusieurs rapports l'ont indiqué, en France on vit vieux, mais relativement mal².

C'est ce constat qui a conduit le Conseil d'administration de la Cnav à prendre le virage du bien-vieillir et à mobiliser la connaissance qu'ont les caisses de retraite des retraités pour proposer des réponses graduées et adaptées aux fragilités qui surviennent avec l'avancée en âge. La question de la dépendance pose un certain nombre de défis majeurs mais elle ne saurait à elle seule résumer les problématiques que rencontrent les personnes âgées en vieillissant. Si environ 10% des plus de 65 ans seront confrontés à ces situations, l'enjeu est de faire en sorte que cette proportion n'augmente pas, voire qu'elle diminue. C'est bien dans cet esprit que l'Union Européenne a notamment défini comme objectif commun la nécessité de gagner deux ans d'espérance de vie sans incapacité d'ici 2020.

La question du vieillissement constitue un défi majeur qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs et c'est bien dans cet esprit que la loi d'adaptation de la société au vieillissement promulguée le 28 décembre 2015 a défini un cadre de référence pour anticiper au mieux les défis du vieillissement en structurant un pilotage coordonné des politiques de l'autonomie associant notamment collectivités territoriales, acteurs de la santé, du médico-social et de l'accompagnement social.

La dépendance n'est pas due exclusivement à l'apparition de maladies, elle nécessite également de travailler sur les différents déterminants du vieillissement : aménagement du territoire, développement d'adaptation des logements, lutte contre l'isolement social, réflexions autour des enjeux de mobilité, etc. Ces enjeux sont par essence multidimensionnels et multithématiques. Ils nécessitent une coopération étroite entre les acteurs publics, privés et associatifs pour essayer d'œuvrer collectivement, dans un esprit de cohésion sociale, à favoriser l'autonomie des personnes âgées.

De ce point de vue, le vieillissement constitue également un levier de développement économique et d'innovations sociales. C'est ce qui a conduit les pouvoirs publics à mettre en place une dynamique autour de ce qu'il est dorénavant coutume d'appeler la « silver économie ».

Dès la mise en place d'une filière « silver économie », la Cnav a souhaité accompagner la démarche et mobiliser la connaissance qu'ont les caisses des dynamiques territoriales pour faire émerger de nouveaux services et de nouveaux outils destinés à proposer des modalités d'accompagnement renforcées des retraités. Il ne s'agit pas de remplacer les mécanismes d'intervention traditionnels en faveur de l'autonomie par un recours déshumanisé à des outils et/ou nouvelles technologies mais bien

¹ Le réseau de l'Assurance retraite est composé de la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), des caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat), des 4 caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) à Mayotte dans les départements d'outre-mer.

² Rapport de la Mission interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population présidée par Luc Broussy, rapport du Docteur Aquino « Anticiper pour autonomie préservée : un enjeu de société », rapports des quatre groupes de travail mis en place par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, Rapport du sénateur André Trillard sur la prévention de la dépendance des personnes âgées, Contribution du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie au débat sur la dépendance des personnes âgées,...

de mobiliser ces innovations pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie et proposer des réponses plus complètes face aux besoins immenses des retraités fragilisés par leur avancée en âge et/ou par les événements qu'ils peuvent être conduits à subir (hospitalisation, veuvage, précarité, isolement, etc.).

Comme nombre d'acteurs institutionnels, la branche vieillesse s'est largement engagée dans la démarche depuis de nombreuses années, notamment en soutenant des initiatives locales et en développant, au sein de ces offres de services, des aides techniques adaptées aux besoins des retraités autonomes mais fragilisés. Partant de ce terreau fertile, le Conseil d'administration de la Cnav a souhaité développer une doctrine structurée pour marquer ses attentes face à l'émergence de cette filière et pour coordonner les efforts financiers que les caisses consacrent au soutien de ces innovations.

C'est cette démarche que le présent rapport s'efforce de préciser. Cette doctrine n'a évidemment pas vocation à être pensée de manière autonome et vise à s'imbriquer dans les stratégies des différents acteurs du vieillissement sur ce sujet. C'est ce qui a conduit la Cnav à auditionner certains acteurs clés de ce champ des politiques de l'autonomie³, sans pour autant prétendre à recueillir l'exhaustivité des innovations qui foisonnent au niveau national et territorial⁴. Parce que cette démarche vise à initier une dynamique bien plus qu'à la circonscrire, l'objet du présent rapport est de marquer l'attachement de la Cnav et de son réseau à œuvrer au développement de nouvelles solutions pour favoriser le vieillissement autonome du plus grand nombre.

Enfin, parce que l'ambition de cette démarche est de favoriser le foisonnement d'expérimentations et d'innovations au niveau territorial, pensées en cohérence avec la mise en place des conférences des financeurs et des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie prévus par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la Cnav a souhaité que cette réflexion s'appuie sur un dispositif de soutien aux innovations locales qui l'a très concrètement conduit à soutenir, en 2015 et 2016, 63 projets portés par les caisses, en partenariat avec les acteurs clés de l'autonomie, pour un montant total de 6,5 millions euros. Le présent rapport s'efforce également de présenter succinctement chacun de ces projets dont l'ambition est double : permettre le développement au niveau local d'innovations autour de la silver économie et s'appuyer dans les années à venir sur ces expérimentations pour identifier l'effet levier que pourraient apporter les acteurs nationaux à la montée en puissance de la silver économie.

³ Cf Annexe 1

⁴ Rapport d'étude « Autonomie et bien vieillir – Habitat, territoires et numérique » Groupe Caisse des Dépôts

I. La silver économie : constat et enjeux du point de vue de la Cnav

Les aides techniques sont définies par le Code de l'action sociale et des familles : « tout instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap, acquis ou loué par la personne pour son usage personnel ». Ces aides techniques, leur production et leur diffusion s'inscrivent dans le cadre de la silver économie, l'économie au service des âgés. Cependant, elle fait l'impasse sur le lien qu'Internet peut créer entre les aidants professionnels ou non et la personne âgée. Elle n'intègre pas également d'autres aides techniques dont l'objectif n'est pas de compenser une limitation physique mais plutôt de garantir la sécurité des gestes de la vie quotidienne alors qu'ils sont pleinement dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Or, ces deux derniers champs constituent un enjeu pour relever le défi de l'espérance de vie sans incapacité.

a. Quelques éléments de constat du point de vue de la Cnav

► 1/ les aides techniques en France : un développement orienté vers la dépendance

En France, les aides techniques bénéficient d'un environnement plutôt favorable à leur développement. Environ 1% des dépenses de prestations compensatrices du handicap (PCH) vont au financement des aides techniques et l'ensemble s'élève, en combinant les autres sources de financement, à environ 30 millions d'euros par an. Si l'on intègre les aides techniques dans l'ensemble plus vaste des dispositifs inscrits sur la "liste des produits et prestations de santé", le montant augmente fortement (624 millions d'euros) (source Ondam). Par ailleurs, 520 000 personnes sont raccordées à la téléassistance (source Afrata), prise en charge fortement par les Conseils départementaux et les CCAS au titre de la dépendance. Quand au marché de la e-santé, il était estimé à 340 millions d'euros en 2014 (source DGE).

Cependant, les études menées par la Drees montrent que ces équipements concernent principalement les personnes dépendantes : 16% des personnes en GIR 5 et 6 sont équipées d'au moins une aide technique, alors que le chiffre monte à 73% pour les GIR 3 et 4 et à 82% pour les GIR 1 et 2. Deux facteurs d'explications peuvent être avancés : les orientations prises par les pouvoirs publics dans la définition de la liste des produits et prestations remboursables, essentiellement tournée vers des sorties d'hospitalisation, et les normes encadrant les produits censés répondre aux besoins des personnes âgées (seulement 7% environ répondraient directement aux besoins des retraités, selon l'AFNOR⁵), ce qui impacte la qualité de l'offre et son adéquation avec les besoins réels. Par ailleurs, l'IGAS en 2013 pointait aussi un manque important d'information dédiée aux usagers.

Il est intéressant de remarquer que, en comparaison, certains pays européens qui ont fait le choix de politiques publiques ciblées sur le maintien de l'autonomie et le soutien à domicile, comme le Royaume Uni (déploiement d'agences spécialisées pour réaliser des travaux de sécurisation du domicile) ou l'Italie (lancement d'appels d'offres pour des constructions de logements adaptés aux personnes âgées) sont des pays qui disposent d'un marché de la silver économie tourné vers la sécurisation du logement, la téléassistance ou les aides à la mobilité quotidienne, beaucoup plus dans la cible des personnes retraitées autonomes (Direction générale des entreprises et Direction générale du travail).

La France reste donc cantonnée à un développement des aides techniques qualitativement dans le champ de la dépendance. Parallèlement, l'usage qu'en font les personnes retraitées autonomes vise surtout à remplir le besoin de « sécurité immédiate et ressentie » en adaptant essentiellement des pièces perçues comme très accidentogènes (comme la salle de bain) au détriment d'une adaptation plus

⁵ La normalisation, un outil stratégique pour la silver économie, Groupe de réflexion silver économie AFNOR, juillet 2015

large du logement. La marge d'évolution vers un déploiement plus fort des aides techniques dédiée à la prévention de la perte d'autonomie est donc forte.

► 2/ Deux dispositifs illustratifs des leviers d'ores et déjà existants pour favoriser le développement de la silver économie

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, deux principaux leviers de financement participent au développement des aides techniques de prévention de la perte d'autonomie.

Le crédit d'impôt

En dehors des équipements qui favorisent les économies d'énergie, il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement en faveur de l'aide aux personnes⁶. Ce crédit d'impôt est appliqué lors de l'installation ou le remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées. Ils peuvent être intégrés à un logement neuf ou ancien ; l'avantage fiscal peut être perçu sans qu'il soit nécessaire d'être âgé ou handicapé.

La liste des équipements est fixée par arrêté: il peut s'agir, par exemple, de l'adaptation d'un évier, d'un lavabo, d'une baignoire ; de pose de mains courantes ; de l'installation d'un appareil élévateur, d'un système de commande de signalisation ou d'alerte ; de dispositifs de fermeture, d'ouverture ou systèmes de commande des installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage.

Il bénéficie à environ 70 000 foyers par an.

Le Kit Prévention de l'Assurance retraite

Les personnes retraitées peuvent recevoir une aide attribuée à la suite d'une évaluation des besoins, seules ou en complément des prestations d'action sociale de l'Assurance retraite. Une visite d'une structure évaluatrice est organisée chez le demandeur. L'évaluateur visite chaque pièce de vie pour repérer les risques et les difficultés inhérentes au logement. Il en déduit l'opportunité et le niveau d'action de la Carsat qui peut être de trois ordres : des conseils et de la sensibilisation, la délivrance d'un kit prévention destiné à financer l'achat et l'installation d'aides techniques (si le logement doit être équipé) ou l'octroi d'une aide habitat destiné à financer des travaux dans le logement (si le logement doit être adapté). Afin de déterminer l'aide technique nécessaire, l'évaluateur cherche à savoir si la personne âgée présente des difficultés à se lever et à s'asseoir, à se déplacer dans le logement, à sortir du domicile et à assurer son hygiène corporelle. Cette aide technique est préconisée en dehors du plan d'aide personnalisée. L'avis d'un ergothérapeute peut être sollicité si l'aide technique est coûteuse par exemple.

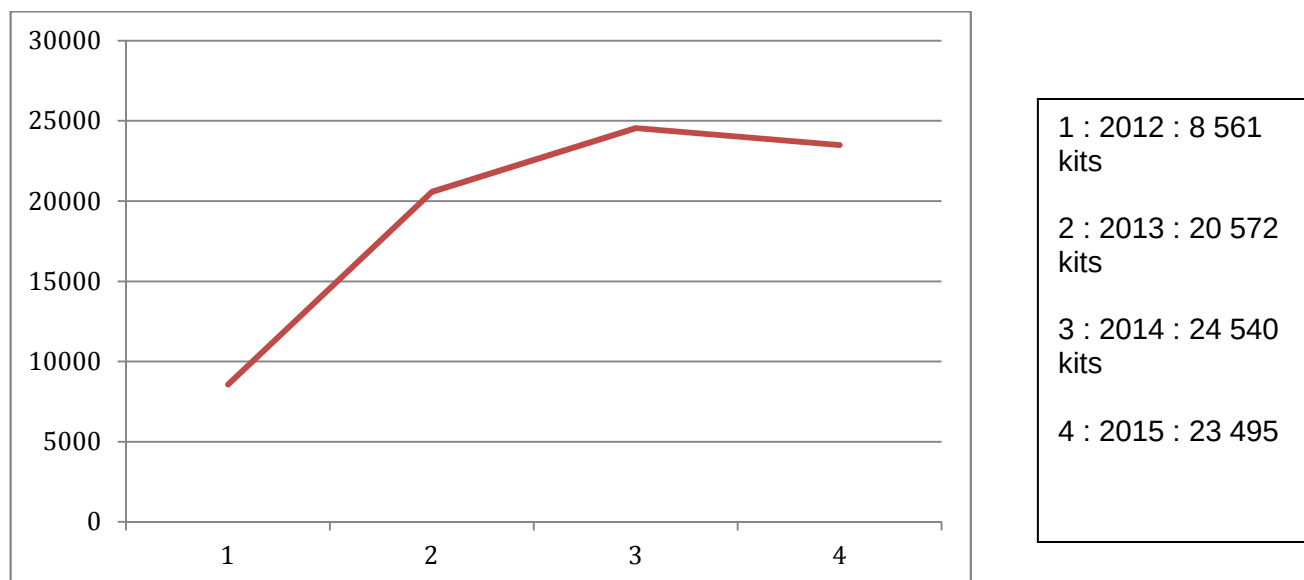
Les aides techniques correspondent aux produits et instruments pouvant être utilisés par une personne âgée, disponibles sur le marché et destinés à prévenir la perte d'autonomie et à favoriser la sécurité du logement, en particulier en limitant les risques de chute : rehausse WC, planche de bains, siège pivotant de baignoire, tabouret de douche, tapis antidérapant, barre d'appui, rehausse lit, rehausse fauteuil, kit lumineux ou main courante.

A titre d'illustration, le Conseil d'administration de la Cnav du 4 novembre 2015 a décidé de lancer l'étude proposée par le Cabinet Madopa sur les ressorts de l'autonomie. L'objectif était de fournir à l'interrégime et à la Misap (Mission des services à la personne), des leviers d'amélioration de l'offre de services et de technologies en fonction des enjeux de santé et d'autonomie. Il s'agit de caractériser la situation des personnes âgées à domicile au regard de ce qui les motive, des réseaux d'aide existants et

⁶ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10752>

de ce qui les tient concrètement au quotidien. Sur la base de ces enseignements, des modules de formation spécifiques seront proposés à destination des évaluateurs afin de mieux prendre en compte, dans les plans d'aide, l'impact des aides techniques sur la prévention de la perte d'autonomie.

Evolutions du nombre de Kit Prévention délivrés depuis 2012



La France a consenti un effort conséquent afin de développer l'équipement en aides techniques sur le champ de la dépendance. L'enjeu aujourd'hui est d'obtenir les mêmes résultats sur celui de l'autonomie. Si la Cnav et d'autres acteurs (la CNSA, l'Agirc-Arrco, les Mutuelles, les Conseils départementaux,...) y participent, il paraît nécessaire de coordonner leurs actions.

► 3/ Le soutien aux porteurs de projet

Financer des porteurs de projets présentant des modèles économiques pérennes

Par la globalité de son action, BPIFrance dispose de leviers complémentaires pour financer l'innovation et soutenir son développement. Les outils financiers à sa disposition vont de la subvention (dans la phase de faisabilité) à l'avance récupérable (en phase de développement des projets) et aux prêts sans garantie dans les phases de mise sur le marché ainsi que sous la forme de fonds propres. BPIFrance soutient tout type d'innovation et dans tous les domaines d'application. Mais le domaine de la silver économie constitue l'une des ambitions prioritaires du Concours Mondial d'Innovation qui permet de dégager des montants plus significatifs à la suite de la sélection. De plus, BPIFrance est actuellement le principal souscripteur du fonds sectoriel Sisa (Services Innovants aux acteurs de la Santé et de l'Autonomie), initié en Février 2014.

Les projets de la silver économie soutenus par BPIFrance s'articulent autour :

- de l'aide à domicile et de la surveillance à domicile (beaucoup de projet d'innovation portent sur les objets connectés et le développement de système d'assistance aux personnes à domicile grâce à la mise en place d'un système de capteurs et d'analyse du comportement),
- du développement de nouvelles solutions de diagnostic ou thérapeutiques adaptées à la population des retraités (un programme ambitieux de R&D industrielle permettra d'apporter des solutions diagnostiques et thérapeutiques aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer et de répondre à un véritable enjeu de santé publique),

- du bien être des personnes âgées (comme le robot intelligent de compagnie connecté à une plate-forme de coordination et de télésurveillance).

Par ailleurs, la CDC assure la gestion du fonds de cohésion sociale pour le micro-crédit, financé par la DGEFP⁷. Elle apporte ainsi un soutien aux réseaux de la création d'entreprises et de l'ESS⁸ ainsi qu'un financement ou un investissement direct dans ces structures ou dans celles mutualisées de développement économique. Le plan stratégique de la CDC met en avant son action dans 4 transitions : énergétique, numérique, territoriale et démographique. Pour la CDC, la silver économie concerne des produits innovants adaptés aux seniors mais aussi et surtout les services associés pour rendre ces produits utilisables et faciliter de bonnes conditions de vie pour les retraités, quels que soient leurs revenus. Le fonds de cohésion sociale permet notamment de garantir le versement par les banques de 15 000 micro-crédits par an. Par ailleurs, la CDC soutient les réseaux de création d'entreprises et de l'ESS à travers une aide aux têtes de réseau (ADIE, BGE, France Active, Initiative France), des financements des plateformes de prêts d'honneur ainsi que le fonds de prêts d'honneur silver économie en Ile-de-France⁹. De même, elle a mis en place les dispositifs locaux d'accompagnement des associations (dont le centre de ressource du domaine sanitaire et social est l'UNIOPSS). La CDC finance également plus directement l'ESS via 5 possibilités : France Active (qui finance les associations, notamment celles actives sur l'aide à domicile), le PIA¹⁰ ESS (100M€ en fin d'engagement), le nouveau fonds ESS en cours de montage (dont l'une des priorités sera le financement des associations du domaine sanitaire et social), la recherche d'investissements en direct, pour des projets ayant fait une première preuve de concept et cherchant à changer d'échelle et quelques interventions en subvention pour des associations actives dans le domaine des personnes âgées.

Dans le cadre des auditions menées par le groupe de travail des Administrateurs, BPIFrance et la Caisse des Dépôts ont fait connaître leur intérêt pour travailler avec la Cnav à l'évaluation et la mise en place d'une aide dédiée à la silver économie sous la forme d'un abondement de la Cnav aux projets qu'ils évaluent et accompagnent de manière pluriannuelle. A l'expertise de ces deux structures sur la viabilité économique des projets soutenus, la Cnav pourrait y ajouter sa connaissance des retraités et de leurs besoins ainsi que son exigence d'accessibilité financière.

Référencer les aides techniques innovantes pour mieux les faire connaître et rassurer

La Cnav s'est engagée de longue date à diversifier les aides apportées aux personnes retraitées et incite à développer les innovations dans l'accompagnement des personnes âgées fragiles, tout en veillant à leur complémentarité avec l'aide humaine. De plus, le secteur des aides techniques innovantes est foisonnant. La question de la solvabilisation se pose alors, mais tout autant celle de la connaissance du grand public et des professionnels de leur existence.

Depuis mi-juillet 2015, France silver Eco (FSE), dont la Cnav est membre, a remporté un appel à projet de la CNSA sur le référencement des aides techniques. Depuis, un comité de pilotage, incluant la Cnav, travaille à la mise en place d'un dispositif de référencement, adossé à un site internet à destination du grand public, des professionnels et des prescripteurs.

La Cnav et FSE ont engagé une première phase d'un projet visant à populariser des solutions du «bien-vieillir», par une étape de référencement des solutions autour de l'habitat.

Ce projet de référencement s'articule autour de quatre objectifs :

- définition de la segmentation du dispositif de référencement en fonction des besoins identifiés ;

⁷ Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

⁸ économie sociale et solidaire

⁹ La CDC, à travers ce fond, gère un million d'euros de subventions et réalise des prêts de 30 000€. Par ailleurs, les porteurs de projets retenus peuvent bénéficier de l'accompagnement de Scientipole Initiative.

¹⁰ Programme d'investissement d'avenir

- définition des procédures de référencement autour d'un échantillon pilote « Aménager son lieu de vie » ;
- structuration d'un modèle économique pour le dispositif ;
- test du déploiement du dispositif autour de l'échantillon pilote «Aménager son lieu de vie».

Trois grands critères de référencement des solutions du Bien Vieillir, chapeautés par un engagement déontologique des entreprises, émergent des travaux, auxquels ont participé notamment des professionnels de la labellisation (Afnor) :

- la réponse au besoin : il s'agit de référencer des solutions ayant un rapport direct avec la prévention de la perte d'autonomie et le soutien au bien vieillir chez soi,
- le niveau de maturité : il faudra que soit démontrée la santé économique de la structure porteuse de la solution afin de garantir la capacité à assurer le service demandé (le cas particulier des start-up devra également être considéré),
- la qualité et les services : l'entreprise devra être en capacité d'afficher les modalités d'utilisation, les précautions d'usage, la facilité de prise en main de la solution, les services associés et adaptés à la solution et la justification de la réponse à la préservation du lien social et à la prévention de la perte d'autonomie.

Une enquête du Credoc¹¹ montre que, parmi les personnes de plus de 60 ans peu attirées par les innovations technologiques, 31% le sont à cause de la complexité d'usage, 24% de la faible utilité, 22% de la faible protection des données personnelles et 19% du coût. C'est bien le cœur du sujet : il faut faire changer le regard des personnes âgées sur les aides techniques, mais pour cela il faut aussi que les aides répondent aux besoins et aux attentes des retraités pour qu'elles soient souhaitées et acceptées.

► 4/ Un levier institutionnel prometteur : le contrat de filière et France silver Eco

La Cnav a signé le contrat de filière silver Eco le 12 décembre 2013 avec trois axes autour desquels elle a estimé pouvoir apporter une contribution au développement de la filière : la connaissance des comportements et des besoins des personnes retraitées autonomes, la diffusion de l'information sur les solutions existantes et des expérimentations de solvabilisation de certaines de ces solutions.

La connaissance des comportements et des besoins des personnes retraitées est un des piliers du développement de la silver économie car cette filière est la première du genre à se définir par les personnes à qui s'adressent les produits et les services qui en émanent. Aussi, l'émergence des besoins pour une prise en compte par les porteurs de projet est une condition sine qua non de son adéquation avec les besoins des retraités autonomes.

La diffusion de ces aides techniques, dès lors qu'elles répondent bien à la logique de la prévention de la perte d'autonomie, doit être renforcée. C'est pourquoi la Cnav a adhéré à France silver Eco et a soutenu financièrement la création du site internet de référencement qualitatif des aides techniques, réalisé en lien avec la CNSA et la DGCS. Avec ce site, l'objectif est de faire connaître aux personnes âgées, à leurs aidants mais aussi aux professionnels, les nouvelles formes d'aides techniques qui pourraient être utilisées dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, de l'aménagement des logements ou de l'équipement des lieux de vie collectifs.

Par ailleurs, si certaines aides techniques recueillent la satisfaction des usagers, si leur efficacité en matière de prévention de la perte d'autonomie est constatée et si les professionnels soulignent leurs apports, la Cnav a la possibilité de contribuer financièrement à leur développement mais également à leur amélioration via des expérimentations menées par les Carsat.

¹¹ Résultats Enquête Conditions de vie et Aspirations, CREDOC, 2016

Cependant, la Cnav n'est pas la seule à agir sur ce champ. La CNSA, la Caisse des Dépôts, les partenaires de proximité, les mutuelles,... investissent également le champ de la silver économie. Mais ce rôle de financeur et d'expert du secteur est encore trop ténu par chacun de manière isolée. Le groupe de travail des Administrateurs souligne donc que ce contrat de filière gagnerait à être porté par une logique collective menée en partie par les institutionnels. En effet, la silver économie est une filière qui se définit par les personnes à qui elle se destine : elle aurait donc tout intérêt à associer étroitement les acteurs institutionnels du secteur de l'âge à la définition des besoins et aux enjeux de son développement.

b. Nouveaux besoins, nouveaux services : quelles priorités d'actions ?

► 1/ Une population de retraités qui évolue, ses besoins avec.

Les membres du groupe de réflexion silver économie coordonné par Afnor (en réponse à une commande du Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation) dans le but d'accompagner le développement de la filière¹² ont choisi de lancer, via un questionnaire, un appel à tous les consommateurs pour leur permettre d'exprimer leurs attentes en matière de biens et services utiles à leur quotidien de demain. Le questionnaire établi porte sur l'ensemble des secteurs susceptibles d'être concernés par le champ de la silver économie. A la clôture de cette enquête représentative, en octobre 2014, 1145 réponses sont comptabilisées dont plus de 800 concernent des personnes de 55 ans ou plus. 200 réponses proviennent des aidants.

Des besoins nouveaux : information, sport et mobilité

Selon cette enquête nationale, une grande majorité des répondants aimerait trouver des étiquettes et modes d'emploi simples et faciles à lire. Un autre point mis en avant par les répondants est le manque d'information ou le souhait d'obtenir plus facilement un plus grand nombre d'informations. Ces consommateurs interrogés éprouvent en effet des difficultés dans la recherche d'informations concernant la prévention¹³ ou les services disponibles près de chez eux (70%).

Le sport tient une place privilégiée. Selon l'OMS, pour les personnes âgées de 65 ans ou plus, l'activité physique englobe notamment les loisirs, les déplacements (par exemple la marche ou le vélo), les activités professionnelles, les tâches ménagères, les activités ludiques, les sports ou l'exercice planifié, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire. Afin d'améliorer leur endurance cardio respiratoire, leur état musculaire et osseux, et de réduire le risque de maladies non transmissibles, de dépression et de détérioration de la fonction cognitive, les personnes âgées devraient pratiquer, au cours de la semaine, au moins 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue ou encore une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue. L'enquête montre que 43% des répondants pratiquent une activité sportive en club et 42% pratiquent un sport en autonomie. Les facteurs limitant l'accès au sport sont surtout l'absence de structure, le coût élevé des abonnements, la peur de s'inscrire seul ou l'absence de sport adapté à la condition physique des âgés à proximité de leur lieu de vie.

L'enquête montre également que 60% d'entre eux souhaiteraient un accès plus facile aux transports en commun, une fréquence de passage plus importante et un tarif plus avantageux pour les personnes dites âgées ou handicapées. 51% des répondants utilisent leur véhicule personnel.

¹² Rapport « La normalisation, un outil stratégique pour la silver économie », AFNOR, 2015

¹³ 76% - se nourrir, pratiquer une activité sportive, bien dormir, entretenir sa mémoire... et 79% - une meilleure information des aides techniques par les professionnels du secteur

La place centrale du logement

Le souhait des personnes retraitées reste bien sûr majoritairement vivre dans leur logement. Plus de 90% le souhaitent. Mais le soutien à domicile nécessite qu'un certain nombre de besoins soient remplis. L'étude menée par l'AFNOR présente les principales attentes. Si elles ne peuvent pas être remplies directement par les aides techniques, ces dernières peuvent permettre la mise en relation ou l'accès à une information sécurisée afin de trouver des intervenants de confiance. Les « maisons connectées » devront le permettre, en plus d'assurer le lien traditionnel avec les services d'aide à domicile.

Tableau 1 : Les attentes des personnes âgées et de leurs aidants vis-à-vis des services d'aide à la personne

Entretien de la maison et travaux ménagers	82,8 %
Petit bricolage	54,9 %
Livraison de courses à domicile	42,5 %
Petit jardinage	40,8 %
Maintenance, entretien et vigilance pendant votre absence	32 %
Livraison de repas à domicile	27,4 %
Assistance information et internet à domicile	23,9 %
Collecte et livraison à domicile de linge repassé	23,4 %
Soins et promenade	20,5 %
Préparation de repas à domicile	20,3 %
Assistance administrative à domicile	18,4 %
Soins esthétiques à domicile	13,8 %
Soins et promenade d'animal de compagnie et hébergement temporaire (en cas d'hospitalisation par exemple)	11,2 %
Cours à domicile	7,9 %
Aucun	1,4 %

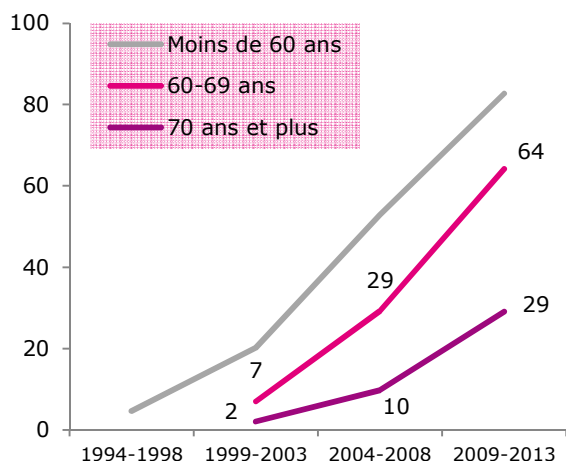
De même, les évolutions technologiques vont fournir également des outils indispensables pour lever un des freins à l'engagement d'un chantier : les scanners tridimensionnels par exemple permettront à la personne retraitée de se projeter plus facilement dans un logement adapté.

Par ailleurs, si on s'intéresse au souhait d'équipement ou au projet d'automatisation des logements par les retraités, on s'apercevra que moins de 20% des personnes interrogées ont des projets d'installer des automatismes domestiques pour leur maintien à domicile mais que ce taux est plus élevé chez les personnes entre 65 et 80 ans qui sont plus fragiles et ont une espérance de vie plus longue qui justifierait un investissement important¹⁴.

Des comportements digitaux qui incitent à des améliorations de l'offre

Plus on vieillit, moins on a accès à Internet et moins on a accès aux nouvelles technologies. Néanmoins, les technologies de l'information et de la communication se sont développées à une vitesse inédite par rapport aux autres biens d'équipement comme la télévision, le téléphone fixe le lave-linge ou le lave vaisselle. Le fossé numérique s'est fortement réduit notamment car les 60-69 ans ont massivement adopté ces équipements.

¹⁴ Habitat et silver économie, Quels marchés accessibles en Europe ? Mars 2015, CODA



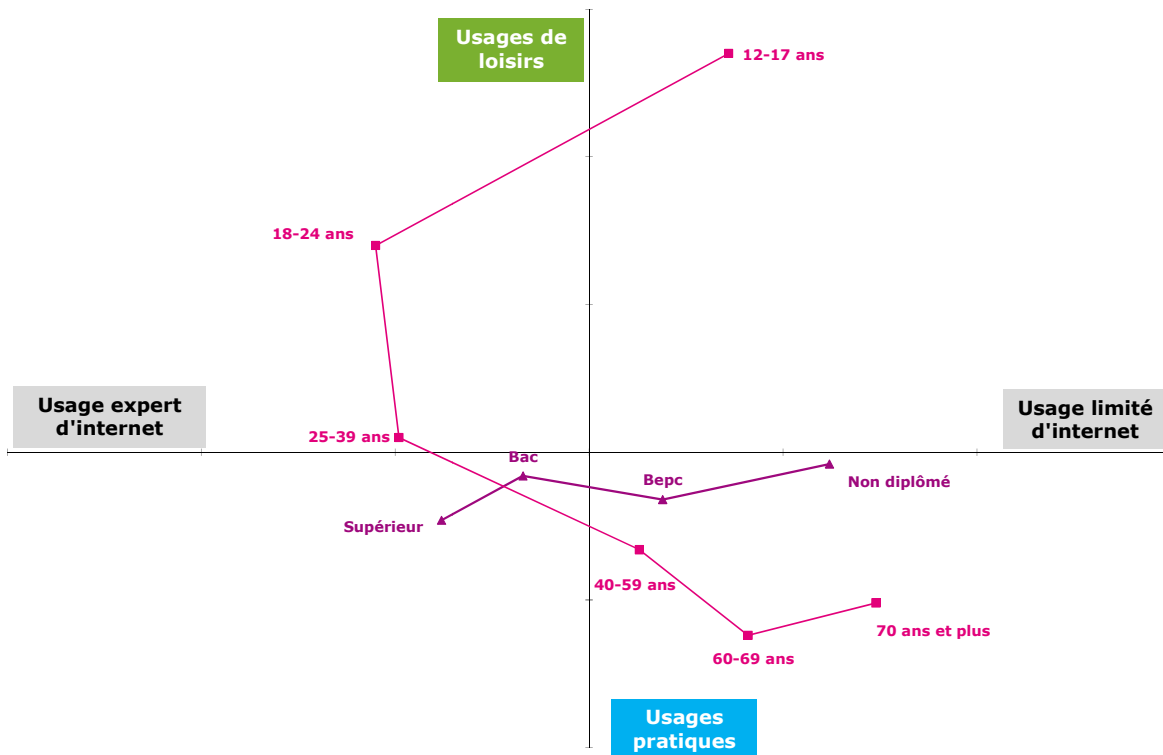
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Cependant, il existe une « fracture numérique » qui n'est souvent pas prise en compte dans les statistiques : c'est la fracture liée aux inégalités d'usages des technologies numériques. Plus que la question de l'accès et de l'équipement, ce sont les disparités liées à la qualité de l'utilisation et aux perceptions, c'est-à-dire les multiples façons de profiter des potentialités des technologies qui accentuent la fracture numérique de « second degré » des personnes âgées. Les champs sur lesquels les entreprises ont beaucoup avancé relèvent de la communication entre proches (simplification, innovation,...) et il s'agit de la seule fonctionnalité d'internet qui semble partagée de manière transgénérationnelle :

	Ensemble	55-60 ans	61-65 ans	66-70 ans	71-75 ans	76 ans et plus
Base	765	243	176	166	85*	94*
Communiquer avec vos amis, vos proches ou votre famille	75%	76%	79%	75%	71%	71%
Vous informer sur l'actualité ou les sujets qui vous intéressent	70%	77%	71%	70%	62%	55%
Se renseigner sur des produits, lire des avis	70%	79%	71%	73%	54%	54%
Faire des achats, que ce soit sur des sites marchands ou de service	55%	66%	59%	56%	40%	35%
Jouer à des jeux sur internet ou sur des applications	35%	40%	42%	35%	18%	24%
Nombre moyen d'usages	3,0	3,4	3,2	3,1	2,4	2,4

(Baromètre 55+ 2016, TNS Sofres, Cogedim Club)

Cet autre graphique montre bien également que les plus âgés ont des usages à la fois plus réduits et plus limités d'internet :



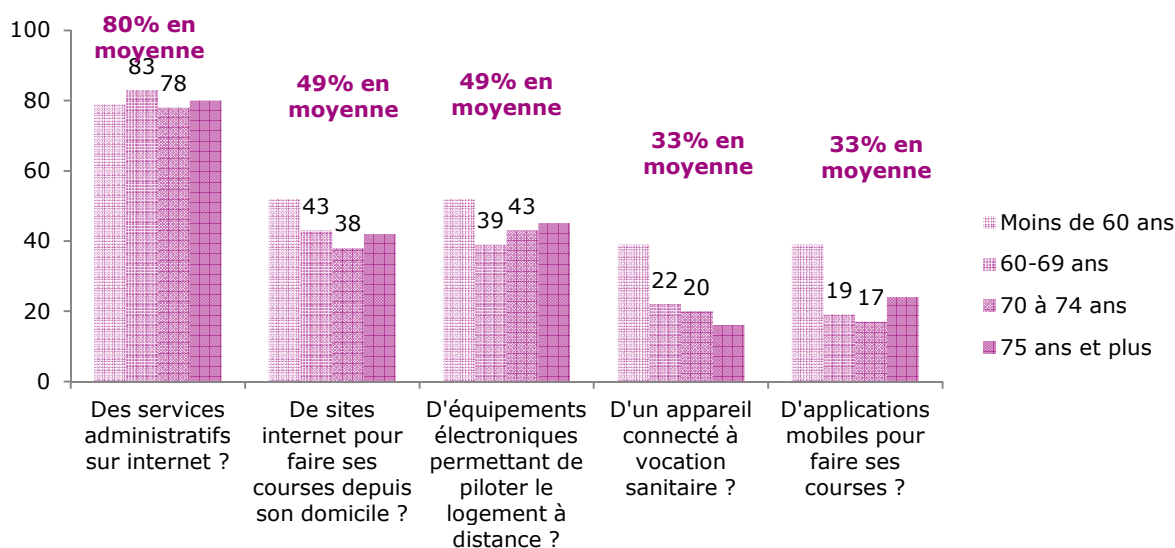
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Parallèlement, on remarque aussi que l'utilisation d'objets connectés est plébiscitée dans le cadre d'interventions humaines : 17% sont favorables aux objets connectés sans intervention humaine contre 42,5% favorables avec des interventions humaines (régulières ou au cas par cas)¹⁵.

Un autre champ numérique est plébiscité par les personnes âgées, tous âges confondus : les services administratifs.

Il y a donc un enjeu à travailler sur l'ergonomie des sites internet et de ses fonctionnalités afin de garantir l'usage.

¹⁵ Sondage IFOP pour la FESP, Regards sur les objets connectés dans le domaine du service à la personne



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Cependant, l'effet d'acculturation apparait comme indéniable et positif : plus ils pratiquent Internet et meilleure est l'image que les seniors en ont, l'utilisation levant largement les réserves. Et ce, dans un climat général favorable à l'utilisation d'internet (peu de posture de rejet exprimé par les retraités).

Il y a donc bien une maturité plus grande des personnes âgées sur l'utilisation des nouvelles technologies. Néanmoins, il importe de toujours veiller à ce que les dispositifs innovants, sous couvert d'utiliser les nouvelles technologies, n'induisent pas de risques d'exclusion liés à la complexité d'accès, à une démarche réductrice ou à une intrusion trop forte. A cet effet, il est nécessaire de développer une stratégie globale prenant appui sur les aspirations des retraités autonomes en matière d'usage d'internet et des NTIC.

► 2/ L'environnement numérique au service de la prévention de la perte d'autonomie

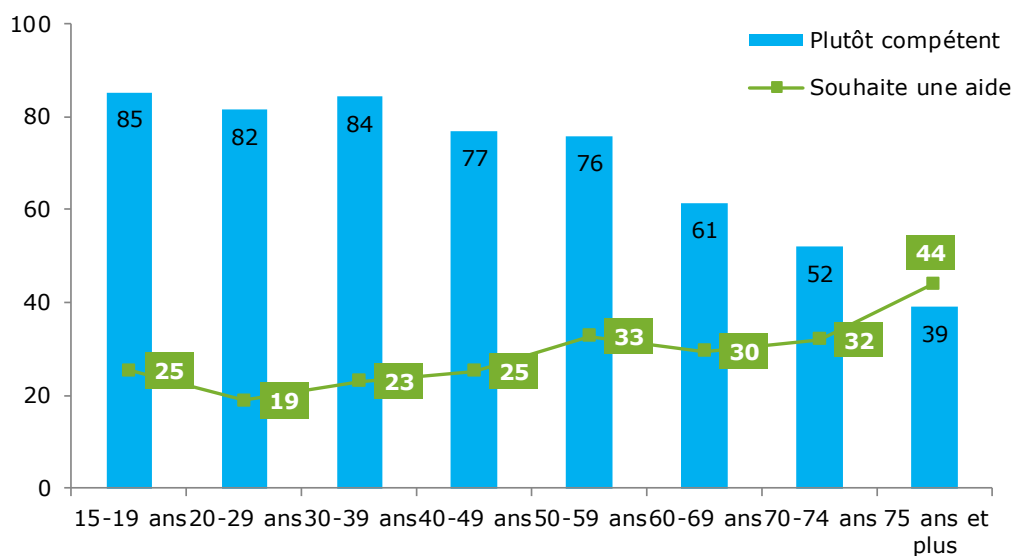
Développer une détection non stigmatisante des risques à domicile

Environ 500 000 personnes retraitées bénéficient de la téléassistance, contrairement à l'Angleterre où la téléassistance est utilisée par environ 2 millions de personnes, soit environ 20% des plus de 65 ans. Ces chiffres démontrent clairement que la population française utilise encore très peu ce service. Comment justifier ce différentiel ? La téléassistance active, avec médaillon ou bouton d'appel est très répandue. Or, dans près d'un cas sur deux, le médaillon n'est pas porté au moment de la chute. Cela s'explique par le fait que porter un médaillon peut être vécu comme stigmatisant. L'introduction de nouvelles technologies chez les plus âgés peut aussi être difficile à cause du sentiment de surveillance que cela peut induire. Néanmoins, la téléassistance est un avantage pour les retraités vivant seul ainsi que pour leurs proches. Ce service est sécurisant et rassurant. Il est important que de nouvelles technologies apparaissent pour faciliter l'utilisation de ce dispositif pour les personnes équipées et sécuriser leur vie quotidienne, en rendant plus efficaces et fiables les alertes afin de mieux juger et jauger l'action à mener en cas de problème. Des **dispositifs nouveaux ont été développés en Europe** dans le domaine, comme notamment la détection de problèmes concernant la sécurité dans le logement (détecteurs d'intrusion, d'incendie, de gaz...), les détecteurs de chute basés sur l'accélération du mouvement de la chute, ou via la téléphonie mobile.

Au service du lien social

Si les réseaux sociaux sont de plus en plus présents dans nos vies, il est cependant difficile de démontrer les avantages qu'ils présentent pour les personnes âgées. En France, on estime que moins de 20 % des retraités sont inscrits à un ou à plusieurs réseaux sociaux. Cependant, aux États-Unis, une personne âgée sur deux les utilise. Il faudra attendre encore quelques années pour que cette proportion soit la même en France. Pourquoi un retraité devrait-il être actif sur les réseaux sociaux ? La perte d'autonomie va généralement de pair avec le ralentissement voire la fin de la vie sociale. Isolés, les retraités s'isolent encore plus et apparaissent les premiers signes d'une perte d'autonomie mentale ou physique. Or, même isolées géographiquement ou bloquées à domicile pour des raisons de santé, les retraités ont la possibilité via internet de créer du lien social, même virtuel, et de communiquer avec leurs proches. Cette communication statique est donc intéressante pour les personnes âgées. Par ailleurs, l'usage de l'ordinateur mobilise des fonctions cognitives précieuses en termes de prévention de la perte d'autonomie. La manipulation de l'ordinateur peut effrayer néanmoins. Mais des formations conçues pour les retraités existent et leur permettent de profiter eux aussi des atouts que peuvent offrir les nouvelles technologies.

Il apparaît à cet effet que le besoin de formation est le même à 50 ans qu'à 74 ans, laissant entendre qu'il faut développer des ateliers de formation à internet dès le passage à la retraite. Une autre frontière d'âge semble apparaître à 75 ans.



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations »

Conjuguée avec le constat du type d'usage à cet âge mentionné plus haut (essentiellement un usage pratique et peu tourné vers les loisirs), cette donnée invite à imaginer des formations aux contenus et aux méthodes adaptées en fonction de l'âge.

Renforcer le lien entre professionnels

Le principal besoin identifié est la sécurisation des interventions à domicile comprenant la coordination et l'approche pluridisciplinaire des acteurs, le repérage des risques et des fragilités (avec son corollaire, l'alerte), la traçabilité des actions de prévention, la mutualisation des données sociales et médicales par la consolidation au sein d'un guichet unique du groupement d'association et enfin l'information des aidants. L'enjeu des aides techniques innovantes pour les professionnels réside dans la nécessité

d'organiser un dialogue constant entre l'ensemble des acteurs du domicile que sont les SSIAD, les SPASAD, les SSAD, mais également les évaluateurs de besoin à domicile, les centres communaux d'action sociale,...

La sécurisation des interventions passera par la modernisation des outils pour permettre une fiabilité des données, une meilleure traçabilité (pour un meilleur suivi) et surtout un repérage des risques en temps réel.

De même, les actions collectives de prévention pourraient tout à fait être renforcées par l'utilisation de tablettes qui permettraient l'usage d'applications éprouvées et qui seraient également disponibles à domicile, une fois l'atelier fini.

Développer les capacités de prévention de la perte d'autonomie des structures alternatives au domicile individuel

En interrégime avec la MSA et le RSI, la Cnav, aux côtés de la CNSA, participe au soutien des alternatives au domicile individuel et à l'innovation dans ce secteur.

Ces alternatives devraient pouvoir renforcer leur attractivité en devenant connectées et en offrant un environnement totalement sécurisant, disposant de logements équipés en capteur de chutes par exemple.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement assigne aux résidences autonomes une mission de prévention de la perte d'autonomie. L'équipement des logements de ces structures médico-sociales pourrait être une manière intéressante de renforcer cette mission. De même, de nombreux bailleurs sociaux réfléchissent aux équipements qu'ils pourraient fournir à leurs locataires âgés afin de mieux accompagner le vieillissement de leurs locataires. Des expériences de « living lab » ont été menées dans le cadre de projets européens incluant des bailleurs sociaux.

Moins stigmatisantes et moins intrusives, ces aides techniques pourraient être plus facilement utilisées à domicile par les retraités les plus jeunes, les plus autonomes.

► 3/ Participer à la structuration d'une politique publique de soutien à l'innovation

Signé en avril 2013 par les pouvoirs publics, le contrat de filière silver économie visait à préparer l'économie française au changement démographique attendu afin de saisir les opportunités de croissance et d'emploi qu'il représente.

Si l'offre de produits et de services est particulièrement développée, elle peine à se structurer et à trouver sa demande. Le peu de réunion du comité de pilotage de la filière l'explique sans doute en partie.

Mais il faut aussi constater que les financeurs et régulateurs institutionnels de ce secteur n'ont pas de politique coordonnée afin d'orienter le développement de la silver économie. Les Caisses de retraite, comme les caisses complémentaires, les agences régionales de santé, les instituts de prévoyance, les conseils départementaux, les conseils régionaux, ... ont développé des mécanismes de financement de ces innovations de manière cloisonnée et souvent non coordonnée. De ce fait, les initiatives sont de plus en plus nombreuses sur les territoires, mais bien souvent de manière expérimentale, sans caractère pérenne ou sans possibilité de duplication.

Or les industriels et les porteurs de projets ont besoin d'une vision claire d'une part de ce qui est attendu par les pouvoirs publics et de leurs partenaires, d'autre part d'une simplification des modes d'accès au

soutien public. Ce besoin est autant valable au niveau national que local afin de pouvoir contribuer à la gouvernance territoriale de la politique gérontologique.

La filière silver économie présente cette spécificité d'être définie par son public et non par son objet. S'il importe d'associer à sa gouvernance des représentants des personnes âgées et de leurs aidants, il semble aussi nécessaire de coordonner les politiques de soutiens financiers autour d'acteurs en lien direct avec eux, tant nationalement que sur les territoires. Cette volonté permettrait d'étudier collégialement certains projets d'envergure pour mutualiser les soutiens, favoriser les perspectives d'une industrialisation et participer ainsi à la structuration d'un marché de l'offre, à l'image de l'action des Conférences des Financeurs pour les actions de prévention de la perte d'autonomie. C'est d'ailleurs également au sein de ces Conférences des Financeurs que l'état des lieux des projets menés dans le champ de la silver économie doit être réalisé.

L'Assurance retraite, en lien avec la MSA et le RSI, pourrait jouer ce rôle de coordination des soutiens financiers et d'ingénierie au niveau local afin de soutenir la structuration de la filière sur les territoires.

Ces éléments favorables au développement et à l'utilisation d'aides techniques innovantes et connectées par les personnes retraitées ont conforté le groupe de travail des Administrateurs dans la nécessité de valoriser la place que prend l'Assurance retraite dans cette filière. Cependant, les échanges menés lors des auditions ont permis de mettre à jour des intérêts qui doivent être pris en compte dans le cadre de la définition d'une doctrine de la Cnav sur sa place dans le développement de la silver économie : la réponse à des besoins clairement identifiés, l'exportabilité, l'interopérabilité, la déstigmatisation, la solvabilisation, la non substituabilité avec l'aide humaine,...

II. La place de la Cnav dans le développement de la silver autonomie

La Cnav et son réseau de caisses se sont dores et déjà investie dans le champ du développement des aides techniques, que ce soit à travers le kit prévention ou au travers de projets locaux, portés avec des partenaires comme les Agences régionales de santé, les mutuelles ou les Conseils départementaux (à l'instar d'Autonom@dom en Isère ou Icare dans le Limousin). Elle est appelée maintenant à développer un plan d'action national afin de coordonner l'ensemble de ces soutiens et de définir une doctrine d'action pour mieux discerner les projets à développer.

a. Le dispositif de soutien aux innovations techniques

Dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie, la Cnav et son réseau encouragent les innovations visant à accompagner les retraités dans leur avancée en âge et à faire reculer la perte d'autonomie : domotique, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, développement des innovations au service du domicile (stimulation cognitive à distance, nouvelles solutions au service de la prévention, aides techniques autour de l'habitat, etc.).

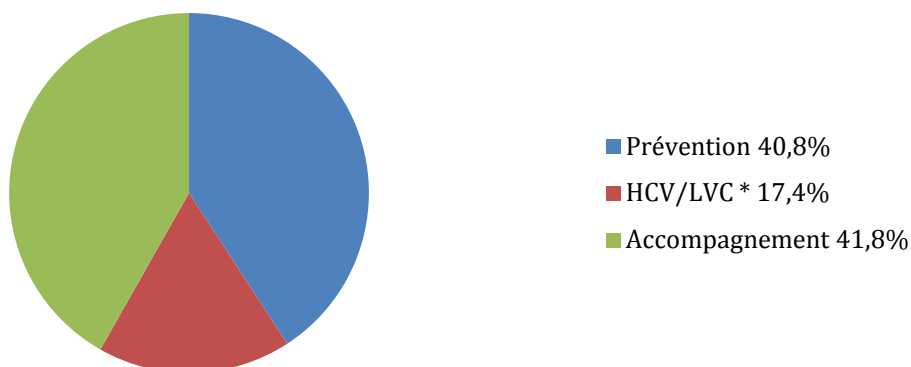
Beaucoup de nouveaux biens et services répondent aux besoins existants et à venir, sans qu'il n'y ait nécessairement de cadre de référence homogène sur le territoire, avec le risque de constater des initiatives concurrentes et génératrices de sur coûts dans le soutien apporté par les caisses. L'action sociale de la Cnav s'adresse aux personnes qui sont en GIR 5 et 6, dites autonomes mais fragilisées. Les aides techniques qui leur sont destinées doivent donc être pensées pour des personnes qui sont indépendantes dans les actes de la vie courante ou ont des besoins d'aides ponctuelles pour rester au domicile. La Cnav a développé une expertise dans des domaines comme l'adaptation du logement ou la prévention individuelle et collective, à la fois en ayant une action directement vis-à-vis des retraités mais également en contribuant à l'organisation de multiples secteurs d'activités autour des besoins des retraités autonomes (bâtiment, aide à domicile, aides techniques, prévention-santé,...).

Afin de développer ces aides techniques, une enveloppe de 10 millions d'euros sur 2015 et 2016 a été mobilisée afin de lancer un dispositif innovant de soutien pour inciter les Carsat à financer des projets innovants dans une logique coordonnée et maîtrisée d'un point de vue financier.

Soixante trois projets ont été financés par la Cnav en 2015 et 2016 pour un montant de 6 456 892,50 euros, le plus élevé étant de 1 044 645 € et le plus bas de 4 000 €. Le soutien de la Cnav représente en moyenne environ 41% du montant du projet, conformément au souhait du Conseil d'administration d'être dans tous les cas cofinanceur à hauteur maximale de 50%.

Les soixante trois projets proposés contribuent à chaque fois aux orientations de la COG : adaptation des logements et des lieux de vie collectifs, prévention et accompagnement des personnes retraitées fragilisées. La majeure partie des projets concerne la prévention (+ de 40%) et chaque projet recouvre en moyenne deux axes de la COG.

Complémentarités avec les axes de la COG

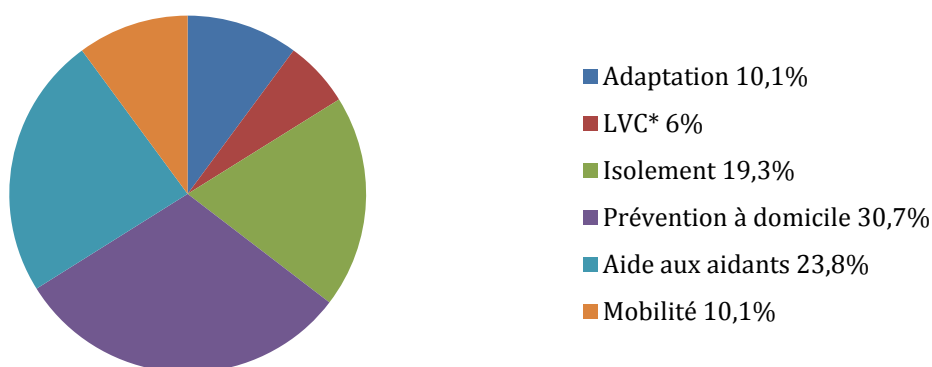


* Habitat Cadre de vie / Lieux de vie collectifs

Par ailleurs, l'ensemble des projets qui ont été soumis répondent à chacune des six thématiques mentionnées dans l'appel à projet : adaptation du logement, participation au projet social d'un lieu de vie collectif, lutte contre l'isolement social, prévention à domicile, soutien aux aidants et accompagnement à la mobilité. Chaque projet recouvre trois thèmes en moyenne, la prévention étant le thème le plus traité (environ 30%) à l'inverse du soutien aux lieux de vie collectifs (environ 6%).

Ces projets financés par la Cnav vont permettre de définir une doctrine d'action qui ne sera pas *ex nihilo*. Les cofinancements apportés, bien souvent par les Conférences des financeurs ou des partenaires traditionnels de l'action sociale, permettront également de déterminer les champs d'action et les possibilités d'implication des acteurs locaux du champ de la prévention de la perte d'autonomie. La diversité des fonctions que ces nouvelles aides remplissent nourriront également la réflexion sur les critères de leur efficacité et de leur exportation.

Thèmes



* Lieux de vie collectifs

Les projets ainsi financés seront par la suite suivis par les Carsat en lien étroit avec la Cnav. Ils contribueront ainsi à renforcer les travaux du groupe de travail mis en place par le Conseil d'administration sur les aides techniques innovantes et ainsi à affiner la doctrine de la Cnav en matière de soutien à la silver économie.

Par ailleurs, la Cnav entamera une démarche d'évaluation des projets financés, au regard :

- de la réalisation prévue et des résultats obtenus ;
- de l'apport à la préservation de la perte d'autonomie ;
- de la compatibilité avec l'offre de service de la Branche retraite ;
- du coût de sa réalisation ;
- de l'accessibilité financière au dispositif ;
- de l'étude de besoins ;
- de son ergonomie et de sa facilité d'utilisation pour les personnes âgées autonomes.

L'évaluation devra aussi se faire par groupe de projets en fonction des champs du dispositif de soutien aux innovations techniques. L'évaluation devra par champ montrer les avantages et inconvénients de chacune des solutions proposées. Il sera également important de déterminer les possibles duplications des projets et ses modalités afin de déterminer les conditions d'une intégration à l'offre de service nationale.

Chaque projet sera évalué et sa capacité à moderniser et rendre plus efficace l'action de prévention de la perte d'autonomie sera expertisée. Ces expérimentations seront travaillées avec l'ensemble du réseau des Carsat. En fonction des résultats, ils pourront ainsi alimenter le thésaurus de l'action sociale de la Cnav.

b. Perspectives d'actions

► 1/ Quels besoins et quels usages pour les retraités autonomes ?

La Cnav souhaite lancer des études afin de donner la parole aux personnes âgées autonomes pour mieux comprendre leurs modes de vie et leurs attentes en matière d'aide techniques. Il existe de nombreux travaux et des innovations parfois spectaculaires consacrées aux personnes âgées dépendantes, moins en direction des personnes autonomes et surtout peu de démarche visant à écouter les besoins de cette population. L'étude cherche à combler ce manque.

Les résultats qui découleront de ces études doivent permettre ainsi de nourrir la réflexion et la capacité d'anticipation de la Cnav et de ses partenaires sur les besoins en aides techniques des bénéficiaires de l'action sociale. Elle contribuera notamment à identifier l'évolution des besoins en aides techniques ou technologiques des bénéficiaires de l'Action Sociale, à cibler plus précisément les aides à l'achat et à actualiser ou enrichir les dispositifs d'information mis à disposition des bénéficiaires de l'Aide Sociale.

► 2/ Evaluer les aides techniques

Plusieurs projets d'aides techniques dédiées à la prévention de la perte d'autonomie sont développés sur l'ensemble du territoire comme le montre le rapport Autonomie et Habitat Numérique de la Caisse des Dépôts. Nombre d'entre eux sont soutenus par les Caisses.

Les projets en cours suivis par les Caisses fournissent une base concrète permettant de renforcer la réflexion du Conseil d'Administration de la Cnav. Une évaluation aussi large que possible devra donc être mise en place. Les enseignements pourront alors servir à l'ensemble des acteurs souhaitant développer ou contribuer à développer des aides techniques dédiées à la prévention de la perte d'autonomie.

Cette évaluation devra porter notamment sur l'exportabilité et les économies d'échelles rendues possibles par la massification du projet initial, l'accessibilité financière pour les retraités, la non substituabilité à l'aide humaine, afin de maintenir le lien social, et enfin l'interopérabilité avec d'autres

aides techniques pour garantir une continuité du suivi de la personne âgée par des professionnels issus de diverses structures et utilisant potentiellement des outils numériques différents.

Sur la base des conclusions de cette évaluation, un incubateur sera mis en place afin d'accompagner des projets de créations d'entreprises ou de développement d'aides techniques dédiées à la prévention de la perte d'autonomie. La Cnav proposera à la MSA, au RSI, à la Caisse des Dépôts, à la BPI, à la Cnam et à la CNSA d'être partenaire de ce dispositif inédit.

► 3/ Développer des connaissances et des financements croisés

Les caisses de retraite disposent de la connaissance des publics retraités et ont la capacité de les interroger. Elles disposent également de financements qui peuvent être mobilisés pour aider au démarrage de projets innovants dédiés à la prévention de la perte d'autonomie. D'autres acteurs agissent également dans cette même démarche. Aussi, il importe de les fédérer afin de coordonner les soutiens tant au niveau national que local.

Deux des premiers partenaires qui pourraient concrétiser cette ambition sont la Caisse des dépôts et la Banque publique d'investissement qui ont la connaissance des critères de solidité des entreprises. Cette dernière connaissance est particulièrement importante pour le Conseil d'Administration de la Cnav afin de permettre le soutien à des structures économiquement pérennes pour utiliser au mieux les fonds du fonds national d'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées.

Dans la lignée des échanges lors des auditions avec leurs représentants, la Cnav envisage de proposer un partenariat à la Banque publique d'investissement et à la Caisse des dépôts afin de sécuriser son positionnement dans le développement de la silver économie. Cette collaboration pourrait permettre de :

- lancer des appels à projet en commun afin de combler les besoins en aide techniques des personnes âgées autonomes ;
- instruire de concert des dossiers sur chaque champ d'expertise : charge à la Cnav d'émettre un jugement sur l'efficacité du dispositif, charge à la BPI et à la CDC d'expertiser la solidité financière du porteur de projet ;
- développer d'éventuels cofinancements pour les projets les plus coûteux et apporter un soutien au long cours aux projets les plus prometteurs, afin de garantir la répliquabilité et les économies d'échelle.

Sur la base de ce partenariat, la Cnav pourrait solliciter d'autres partenaires locaux ou nationaux afin de structurer une politique publique de financement de l'innovation technique à destination des retraités autonomes.

► 4/ Faire connaître et changer le regard des retraités sur les aides techniques

Si la Cnav souhaite promouvoir les bienfaits d'aides techniques nouvelles pour la prévention de la perte d'autonomie, une vaste campagne de communication devra être orchestrée.

La Cnav, par sa connaissance des publics et son expérience sur le sujet de l'adaptation des logements, connaît les freins et les leviers à ce type de démarche souvent vécues comme stigmatisante par les personnes âgées. Elle a donc toute légitimité pour lancer une campagne visant à faire passer des messages explicatifs sur la diversité des aides techniques pour montrer qu'un grand nombre s'appuie sur des techniques déjà utilisées (internet, télévision,...) ou visant à faciliter des gestes de la vie quotidienne (lien social, conduite,...). Si les aides techniques de prise en charge de la dépendance visent à combler des manques, celles dédiées à la prévention de la perte d'autonomie cherchent à maintenir ce qui mobilise les retraités : vivre chez soi en sécurité, en confort, en lien avec ses proches, en prise avec la société... Si certaines aides techniques visent à faire demain ce que l'on ne peut plus

faire aujourd'hui, le parti pris de la Cnav doit être de montrer que des aides techniques de nouvelles générations doivent permettre de faire aujourd'hui ce que l'on faisait encore hier.

Ces aides techniques devront par ailleurs être facilement portées à la connaissance de tous les retraités, même de ceux qui ne sont pas éligibles aux aides de la Cnav. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé le financement, en lien avec la CNSA et la DGCS, du site internet de référencement qualitatif des aides techniques porté par France silver économie. La réalisation de ce site, dans son architecture, a pris en compte les besoins spécifiques de la prévention de la perte d'autonomie. Il sera nécessaire de prévoir d'inciter tous les porteurs de projets financés par le DSIT à s'y inscrire. Ce site sera alors être porté à la connaissance du public des retraités, en faisant également des liens vers les sites internet déjà ouverts par l'Assurance retraite.

Le numérique, les applications spécifiques et les serious games dédiés à la prévention de la perte d'autonomie se multipliant à foison : la Cnav y apportera son expertise des personnes âgées. La réalisation d'un site internet de référencement spécifique des ces applications sera financée afin de créer une entrée unique permettant à chaque retraité de trouver son offre numérique en fonction de ses goûts et attentes.

Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de permettre aux retraités de visualiser ces nouvelles aides techniques, de les matérialiser afin de pouvoir mieux comprendre leur apport concret à leur vie de tous les jours. Dès lors, chaque Carsat sera mobilisée afin de créer une salle d'exposition ouverte au grand public. Cette salle d'exposition pourrait prendre différentes formes (pieds d'immeuble, bus itinérant,...) afin de s'adapter aux réalités des territoires et des Carsat.

Ces salles d'exposition seront également l'occasion de renforcer les programmes des ateliers collectifs de prévention en intégrant plus fortement la sensibilisation à l'utilisation des aides techniques, à l'instar de l'Espace Idées Bien Chez Moi de Réunica¹⁶ ou du magasin Vita Confort¹⁷.

► 5/ Réformer le Kit Prévention dans son financement et dans son usage pour intégrer des aides techniques nouvelles

Le Kit Prévention permet de financer pour un montant de 100, 200 ou 300 euros l'acquisition et l'équipement d'une, de deux ou de trois aides techniques. Malgré son succès, il présente l'inconvénient de ne viser que quelques types d'aides et de ne pas réussir à solvabiliser suffisamment le retraité pour l'acquisition de dispositifs innovants qui pourraient être plus coûteux. De plus, le montant alloué, s'il permet l'installation, ne permet pas d'accompagner le retraité dans l'usage de l'aide technique. Par ailleurs, cette aide est versée au forfait, peu importe le montant réel de l'aide et le recours ou non à un prestataire pour son installation.

Aussi, cette prestation sera révisée afin de lui permettre de financer au plus juste le coût des aides techniques. Cette première révision permettra dès lors de réviser la liste des aides finançables à la suite de l'évaluation des projets ayant été financés par le dispositif de soutien aux innovations techniques.

Parallèlement, pour les aides techniques les plus chères, la Cnav mettra en place des dispositifs d'acquisition ou de mises à disposition innovants. Des marchés à bon de commande, au niveau national ou des Carsat, permettront de faire baisser les prix sur des aides techniques qui seront délivrées au coup par coup. Dans le cadre des principes de l'économie circulaire, des acteurs locaux seront mobilisés afin de gérer un stock d'aides techniques temporaires dont le coût serait dès lors amorti sur plusieurs usages.

¹⁶ <https://www.reunica.com/particuliers/dependance/trouver-solution-hebergement/adapter-votre-logement.html>

¹⁷ <http://www.vita-confort.fr/>

Parallèlement, il importe aussi de revoir les possibilités de solvabilisation des retraités pour l'acquisition de ces aides techniques (solvabilisation du reste à charge pour les bénéficiaires du kit prévention mais aussi solvabilisation des personnes qui n'y sont pas éligibles). Si l'extension de dispositifs comme le crédit d'impôt ne dépendent pas des choix de la Cnav, l'expérience intéressante menée par la Carsat Bourgogne Franche Comté avec la mise en place d'un micro prêt à taux zéro pour le reste à charge des travaux d'adaptation pourrait utilement être étendue à l'acquisition d'aides techniques innovantes et plus onéreuses.

► **6/ Accompagner les professionnels du secteur dans l'utilisation et la préconisation des aides techniques**

Cette diffusion des aides techniques ne pourra se faire sans y associer les professionnels du domicile ou au contact des retraités : les SSAD, les SSIAD, les SPASAD, les CCAS, les centres sociaux, les animateurs d'actions collectives,...

S'appuyant sur le recensement opéré par France silver économie et sur l'évaluation réalisée par le DSIT, une liste d'aides techniques ou de familles d'aides techniques que la Cnav considère comme importante dans la prise en charge de la prévention de la perte d'autonomie et prises en charge par les PAP sera arrêtée. Des modules de formation seront alors imaginés pour permettre aux professionnels du domicile d'être au clair avec les objectifs de ces aides techniques, les fonctionnalités qu'elles présentent, les situations dans lesquelles elles peuvent être préconisées.

Il faudra aussi déterminer un acteur qui pourra accompagner le retraité dans l'acquisition de ces aides techniques mais surtout dans leur installation et dans leur apprentissage.

► **7/ Intégrer les aides techniques au cahier des charges et à la liste des travaux finançables des structures alternatives au domicile individuel**

Les travaux menés récemment par la Cnav sur la connaissance des lieux de vie collectifs montrent d'important besoins de travaux pour les résidences autonomie et une volonté des porteurs de projets d'habitats regroupés innovants de penser également l'équipement du domicile avec des aides techniques.

De plus, la loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit un cahier des charges des résidences autonomies visant à garantir leur rôle de prévention de la perte d'autonomie.

Si la Cnav considère que l'équipement en aides techniques est nécessaire dans le cadre de sa politique d'adaptation des logements, il faudra en faire une obligation si un porteur de projet de construction ou de réhabilitation d'un lieu de vie collectif souhaite bénéficier d'un prêt à taux zéro ou d'une subvention. Cela permettrait d'équiper avant même l'entrée dans les lieux de la personne âgée de dispositifs de téléassistance passive, de meubles adaptés, de mettre à disposition du futur résident un « kit prévention »,... Cette démarche viserait à renforcer les objectifs que se fixent les lieux de vie collectifs financés par l'Assurance retraite : prévenir la perte d'autonomie.

Conclusion

Les prestations de la silver économie mobilisent des acteurs économiques et certains sont appelés à devenir sur le terrain le relais de l'Assurance retraite. C'est tout un secteur d'activité qui est soutenu par la politique de prévention de la perte d'autonomie et c'est la raison pour laquelle la Cnav a signé le contrat de filière silver économie.

Mais la Cnav entend prendre toute sa place au sein de cette filière et souhaite tirer profit du soutien que les pouvoirs publics lui apportent pour améliorer son offre de service pour la prévention de la perte d'autonomie à destination des retraités autonomes.

Le champ des aides techniques a été identifié car il est sans doute celui qui présente, en matière de prévention de la perte d'autonomie, la marge de progression la plus importante. En effet, alors que les pouvoirs publics ont décidé que les aides techniques pour le handicap et la dépendance seraient remboursées par la Sécurité sociale, de nombreux promoteurs ont développé des dispositifs dédiés exclusivement à la préservation de l'autonomie, sans garantie d'efficacité d'une part ou d'attractivité pour les âgés d'autre part.

En effet, la silver économie a cette particularité d'être définie par ses « clients ». La Cnav doit donc faire remonter les besoins des retraités autonomes afin de permettre aux acteurs économiques d'y répondre. C'est en travaillant à une véritable émergence des besoins qu'apparaîtront de nouvelles offres de produits et services adaptés permettant aux personnes âgées de continuer à faire les gestes de la vie quotidienne, à vivre chez eux, à rester en lien avec leurs proches, à être mobiles... alors qu'aujourd'hui la tentation est grande de faire émerger la silver économie uniquement sur des thématiques de prise en charge de la dépendance comme la e-santé, la télémédecine,...

Avec plus de 60% de retraités connectés à Internet, le numérique doit être mobilisé car il permet de relier les différents acteurs et les différents champs de l'accompagnement des personnes âgées. Outre des capacités de veille à distance par des systèmes de détection des comportements anormaux du retraité, les fonctionnalités offertes par le numérique permettront de décloisonner des services qui ont du mal à se rencontrer comme les services d'aide à domicile et les services de soins infirmiers à domicile. De plus, il y a là une possibilité de renforcer le lien social entre les personnes âgées et leurs proches ainsi que la diffusion de message de prévention. Par ailleurs, l'implication de la Cnav dans le développement de dispositifs de collecte et de gestion de données permettra d'en garantir un usage limité à la stricte prévention de la perte d'autonomie.

Si l'on souhaite que la silver économie se développe et rencontre les aspirations de son public, il est important de faire évoluer la gamme des aides techniques existantes afin d'une part d'en produire qui ne soient pas stigmatisantes pour des personnes autonomes et qui d'autre part correspondent également aux usages que font aujourd'hui les retraités des nouvelles technologies, en fonction de leur âge ou de leur maîtrise des supports. Ces développements seront l'occasion d'adapter le KIT PREVENTION qui fort de son succès montre bien l'acceptabilité des aides techniques par les retraités.

Il importe par la même occasion de guider au mieux les personnes âgées au sein de ces nouvelles aides techniques afin de les connaître mais aussi d'en apprécier la qualité. La CNSA tient ce rôle d'information et de conseil sur la dépendance mais la Cnav, avec son contact direct avec les retraités et sa connaissance des thématiques de préservation de l'autonomie, doit devenir la référence en matière de préservation de l'autonomie. La Cnav doit repérer les aides techniques qu'elle estime les plus efficaces pour la prévention de la perte d'autonomie et les faire connaître du grand public, au même titre qu'elle diffuse largement des messages de prévention. La participation de la Cnav, aux côtés de la CNSA et de la DGCS, au financement du site internet de référencement qualitatif porté par France Silver

Eco en est un premier pas. Il importe également de diffuser ce réflexe et cette connaissance auprès des évaluateurs afin que leurs préconisations deviennent de plus en plus fréquentes.

Mais c'est tout un secteur d'activité qui devra également se saisir de ces nouvelles possibilités, et en particulier le secteur de l'aide à domicile. Si ces innovations peuvent permettre à des corps de métier de renforcer leur lien entre deux interventions (aides ménagères et infirmiers par exemple), elles rendront aussi possible une meilleure veille sur les retraités les plus fragiles en palliant l'absence ou en récoltant des informations permettant de déceler des comportements anormaux, en particulier lors des moments de rupture ou de sortie d'hospitalisation. Dès lors, les accompagnements pourront être adaptés aux besoins évolutifs de la personne. En outre, ces aides devront être installées et expliquées. Qui mieux que les acteurs quotidiens du soutien à domicile pour réaliser cette mission ?

Les innovations techniques doivent permettre la mise en lien, la fluidité des relations entre professionnels, la réactivité et l'ajustement de l'aide humaine, la réassurance des personnes retraitées et de leur proche. La substitution de l'une au profit de l'autre contribuerait encore plus à isoler celles et ceux qui ont le plus besoin d'inclusion sociale.

De même, les lieux de vie collectifs doivent penser leur équipement à l'aune de ces nouvelles aides techniques car elles renforceront leurs projets de vie sociale en contribuant tout autant à la détection des débuts de fragilité qu'au lien social ou qu'à la facilitation des gestes du quotidien ce que recherchent instamment les retraités qui optent pour ce type de logement.

La question du coût se pose enfin. L'investissement de la Cnav dans ce champ de développement doit se faire avec comme corollaire une action spécifique afin de diminuer le coût de ces nouvelles aides techniques qui pourront être plus chères que les traditionnelles. Cette action peut passer par une prise en charge individuelle, mais des modes innovants de solvabilisation doivent être trouvés, comme le micro crédit à taux zéro, la pratique de l'économie circulaire, les achats groupés ou encore la location. De même, la solvabilisation de ces innovations passera par un meilleur accompagnement financier des porteurs de projets permettant une meilleure maîtrise des coûts. Dès lors, si la Cnav souhaite aider des porteurs de projets intéressants, elle ne pourra se passer de l'expertise et des possibilités de financement d'autres acteurs publics comme la Banque publique d'investissement ou la Caisse des dépôts.

Application mobile de lien professionnels/aidants, scanner de logement, modélisation des comportements individuels pour affiner la téléassistance passive, coffre fort numérique, vélo connecté... La silver économie est une occasion importante pour permettre à la Cnav de se doter d'outils supplémentaires afin de remplir sa mission de prévention de la perte d'autonomie. L'Assurance retraite peut à cet effet réunir les conditions nécessaires au développement d'une véritable « silver Autonomie ». Cette occasion doit être saisie pour contribuer à l'augmentation de l'espérance de vie sans incapacité.

La Cnav s'engage à

- 1/ Mener des études de besoins et associer les retraités au renouvellement des aides techniques**
- 2/ Evaluer ces aides techniques**
- 3/ Développer des connaissances et des financements croisés en fédérant les acteurs du secteur**
- 4/ Faire connaître et changer le regard des retraités sur les aides techniques**
- 5/ Réformer le Kit Prévention dans son financement et dans son usage pour intégrer des aides techniques nouvelles**
- 6/ Accompagner les professionnels du secteur dans l'utilisation et la préconisation des aides techniques**
- 7/ Intégrer les aides techniques au cahier des charges et à la liste des travaux finançables des structures alternatives au domicile individuel**

ANNEXE 1

Liste des personnes auditionnées

CNSA : **Geneviève Gueydan**, directrice générale

Caisse des Dépôts et Consignations : **Blandine Calcio-Gaudino**, responsable du pôle santé-social-vieillesse du Département Développement numérique des territoires, et **Marianne Faucheux**, responsable du pôle développement économique et économie sociale et solidaire

Banque Publique d'Investissement : **Laure Reinhart**, directrice des partenariats

Adessa A Domicile : **Didier Duplan**, directeur général adjoint

FESP : **Olivier Peraldi**, directeur général

UNA : **Nicole Streignart**, directrice générale

CREDOC : **Franck Lehuédé**, responsable du pôle formations et interventions, et **Elodie Alberola**, chef de projet, pôle Evaluation et Société

France Silver Eco : **Luc Broussy**, président, et **Catherine Marcadier-Saflix**, directrice générale

Lapeyre : **Jean-Philippe Arnoux**, directeur exécutif Vita Confort

Legrand : **Olivier Vallée**, Directeur des Marchés de l'Assistance à l'Autonomie

Sommaire

Préambule.....	2
I. La silver économie : constat et enjeux du point de vue de la Cnav.....	4
a.Quelques éléments de constat du point de vue de la Cnav.....	4
1/ Les aides techniques en France : un développement orienté vers la dépendance.....	4
2/ Deux dispositifs illustratifs des leviers d'ores et déjà existants pour favoriser le développement de la silver économie.....	5
3/ Le soutien aux porteurs de projet.....	6
4/ Un levier institutionnel prometteur : le contrat de filière et France silver Eco.....	8
b.Nouveaux besoins, nouveaux services : quelles priorités d'actions ?	9
1/ Une population de retraités qui évolue, ses besoins avec.	9
2/ L'environnement numérique au service de la prévention de la perte d'autonomie.....	13
3/ Participer à la structuration d'une politique publique de soutien à l'innovation.....	15
II. La place de la Cnav dans le développement de la silver autonomie	17
a.Le dispositif de soutien aux innovations techniques.....	17
b.Perspectives d'actions.....	19
1/ Quels besoins et quels usages pour les retraités autonomes ?	19
2/ Evaluer les aides techniques	19
3/ Développer des connaissances et des financements croisés	20
4/ Faire connaître et changer le regard des retraités sur les aides techniques	20
5/ Réformer le Kit Prévention dans son financement et dans son usage pour intégrer des aides techniques nouvelles	21
6/ Accompagner les professionnels du secteur dans l'utilisation et la préconisation des aides techniques	22
7/ Intégrer les aides techniques au cahier des charges et à la liste des travaux finançables des structures alternatives au domicile individuel.....	22
Conclusion	23

Préambule

La Caisse nationale d'assurance vieillesse et son réseau¹ développent dans le cadre de leur action sociale une politique de prévention de la perte d'autonomie destinée à favoriser le maintien de l'autonomie du plus grand nombre de retraités. Pour ce faire, et en lien avec les partenaires des politiques du bien-vieillir, la Cnav propose une offre de services destinés à favoriser la prévention de la perte d'autonomie.

En effet, face aux défis du vieillissement (35% de la population aura plus de 60 ans en 2050 contre environ 20% aujourd'hui), les pouvoirs publics ont confié à la Cnav et à ses partenaires des autres régimes de retraite et de la protection sociale le soin de mobiliser leurs leviers d'actions auprès des personnes âgées pour favoriser l'autonomie du plus grand nombre. La Cnav est partie d'un constat : l'espérance de vie en France est très élevée au regard de ses voisins européens notamment, en revanche l'espérance de vie sans incapacité se situe légèrement au dessus de la moyenne européenne. Comme plusieurs rapports l'ont indiqué, en France on vit vieux, mais relativement mal².

C'est ce constat qui a conduit le Conseil d'administration de la Cnav à prendre le virage du bien-vieillir et à mobiliser la connaissance qu'ont les caisses de retraite des retraités pour proposer des réponses graduées et adaptées aux fragilités qui surviennent avec l'avancée en âge. La question de la dépendance pose un certain nombre de défis majeurs mais elle ne saurait à elle seule résumer les problématiques que rencontrent les personnes âgées en vieillissant. Si environ 10% des plus de 65 ans seront confrontés à ces situations, l'enjeu est de faire en sorte que cette proportion n'augmente pas, voire qu'elle diminue. C'est bien dans cet esprit que l'Union Européenne a notamment défini comme objectif commun la nécessité de gagner deux ans d'espérance de vie sans incapacité d'ici 2020.

La question du vieillissement constitue un défi majeur qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs et c'est bien dans cet esprit que la loi d'adaptation de la société au vieillissement promulguée le 28 décembre 2015 a défini un cadre de référence pour anticiper au mieux les défis du vieillissement en structurant un pilotage coordonné des politiques de l'autonomie associant notamment collectivités territoriales, acteurs de la santé, du médico-social et de l'accompagnement social.

La dépendance n'est pas due exclusivement à l'apparition de maladies, elle nécessite également de travailler sur les différents déterminants du vieillissement : aménagement du territoire, développement d'adaptation des logements, lutte contre l'isolement social, réflexions autour des enjeux de mobilité, etc. Ces enjeux sont par essence multidimensionnels et multithématiques. Ils nécessitent une coopération étroite entre les acteurs publics, privés et associatifs pour essayer d'œuvrer collectivement, dans un esprit de cohésion sociale, à favoriser l'autonomie des personnes âgées.

De ce point de vue, le vieillissement constitue également un levier de développement économique et d'innovations sociales. C'est ce qui a conduit les pouvoirs publics à mettre en place une dynamique autour de ce qu'il est dorénavant coutume d'appeler la « silver économie ».

Dès la mise en place d'une filière « silver économie », la Cnav a souhaité accompagner la démarche et mobiliser la connaissance qu'ont les caisses des dynamiques territoriales pour faire émerger de nouveaux services et de nouveaux outils destinés à proposer des modalités d'accompagnement renforcées des retraités. Il ne s'agit pas de remplacer les mécanismes d'intervention traditionnels en faveur de l'autonomie par un recours déshumanisé à des outils et/ou nouvelles technologies mais bien

¹ Le réseau de l'Assurance retraite est composé de la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), des caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat), des 4 caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) à Mayotte dans les départements d'outre-mer.

² Rapport de la Mission interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population présidée par Luc Broussy, rapport du Docteur Aquino « Anticiper pour autonomie préservée : un enjeu de société », rapports des quatre groupes de travail mis en place par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, Rapport du sénateur André Trillard sur la prévention de la dépendance des personnes âgées, Contribution du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie au débat sur la dépendance des personnes âgées,...

de mobiliser ces innovations pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie et proposer des réponses plus complètes face aux besoins immenses des retraités fragilisés par leur avancée en âge et/ou par les événements qu'ils peuvent être conduits à subir (hospitalisation, veuvage, précarité, isolement, etc.).

Comme nombre d'acteurs institutionnels, la branche vieillesse s'est largement engagée dans la démarche depuis de nombreuses années, notamment en soutenant des initiatives locales et en développant, au sein de ces offres de services, des aides techniques adaptées aux besoins des retraités autonomes mais fragilisés. Partant de ce terreau fertile, le Conseil d'administration de la Cnav a souhaité développer une doctrine structurée pour marquer ses attentes face à l'émergence de cette filière et pour coordonner les efforts financiers que les caisses consacrent au soutien de ces innovations.

C'est cette démarche que le présent rapport s'efforce de préciser. Cette doctrine n'a évidemment pas vocation à être pensée de manière autonome et vise à s'imbriquer dans les stratégies des différents acteurs du vieillissement sur ce sujet. C'est ce qui a conduit la Cnav à auditionner certains acteurs clés de ce champ des politiques de l'autonomie³, sans pour autant prétendre à recueillir l'exhaustivité des innovations qui foisonnent au niveau national et territorial⁴. Parce que cette démarche vise à initier une dynamique bien plus qu'à la circonscrire, l'objet du présent rapport est de marquer l'attachement de la Cnav et de son réseau à œuvrer au développement de nouvelles solutions pour favoriser le vieillissement autonome du plus grand nombre.

Enfin, parce que l'ambition de cette démarche est de favoriser le foisonnement d'expérimentations et d'innovations au niveau territorial, pensées en cohérence avec la mise en place des conférences des financeurs et des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie prévus par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la Cnav a souhaité que cette réflexion s'appuie sur un dispositif de soutien aux innovations locales qui l'a très concrètement conduit à soutenir, en 2015 et 2016, 63 projets portés par les caisses, en partenariat avec les acteurs clés de l'autonomie, pour un montant total de 6,5 millions euros. Le présent rapport s'efforce également de présenter succinctement chacun de ces projets dont l'ambition est double : permettre le développement au niveau local d'innovations autour de la silver économie et s'appuyer dans les années à venir sur ces expérimentations pour identifier l'effet levier que pourraient apporter les acteurs nationaux à la montée en puissance de la silver économie.

³ Cf Annexe 1

⁴ Rapport d'étude « Autonomie et bien vieillir – Habitat, territoires et numérique » Groupe Caisse des Dépôts

I. La silver économie : constat et enjeux du point de vue de la Cnav

Les aides techniques sont définies par le Code de l'action sociale et des familles : « tout instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap, acquis ou loué par la personne pour son usage personnel ». Ces aides techniques, leur production et leur diffusion s'inscrivent dans le cadre de la silver économie, l'économie au service des âgés. Cependant, elle fait l'impasse sur le lien qu'Internet peut créer entre les aidants professionnels ou non et la personne âgée. Elle n'intègre pas également d'autres aides techniques dont l'objectif n'est pas de compenser une limitation physique mais plutôt de garantir la sécurité des gestes de la vie quotidienne alors qu'ils sont pleinement dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Or, ces deux derniers champs constituent un enjeu pour relever le défi de l'espérance de vie sans incapacité.

a. Quelques éléments de constat du point de vue de la Cnav

► 1/ les aides techniques en France : un développement orienté vers la dépendance

En France, les aides techniques bénéficient d'un environnement plutôt favorable à leur développement. Environ 1% des dépenses de prestations compensatrices du handicap (PCH) vont au financement des aides techniques et l'ensemble s'élève, en combinant les autres sources de financement, à environ 30 millions d'euros par an. Si l'on intègre les aides techniques dans l'ensemble plus vaste des dispositifs inscrits sur la "liste des produits et prestations de santé", le montant augmente fortement (624 millions d'euros) (source Ondam). Par ailleurs, 520 000 personnes sont raccordées à la téléassistance (source Afrata), prise en charge fortement par les Conseils départementaux et les CCAS au titre de la dépendance. Quand au marché de la e-santé, il était estimé à 340 millions d'euros en 2014 (source DGE).

Cependant, les études menées par la Drees montrent que ces équipements concernent principalement les personnes dépendantes : 16% des personnes en GIR 5 et 6 sont équipées d'au moins une aide technique, alors que le chiffre monte à 73% pour les GIR 3 et 4 et à 82% pour les GIR 1 et 2. Deux facteurs d'explications peuvent être avancés : les orientations prises par les pouvoirs publics dans la définition de la liste des produits et prestations remboursables, essentiellement tournée vers des sorties d'hospitalisation, et les normes encadrant les produits censés répondre aux besoins des personnes âgées (seulement 7% environ répondraient directement aux besoins des retraités, selon l'Afnor⁵), ce qui impacte la qualité de l'offre et son adéquation avec les besoins réels. Par ailleurs, l'IGAS en 2013 pointait aussi un manque important d'information dédiée aux usagers.

Il est intéressant de remarquer que, en comparaison, certains pays européens qui ont fait le choix de politiques publiques ciblées sur le maintien de l'autonomie et le soutien à domicile, comme le Royaume Uni (déploiement d'agences spécialisées pour réaliser des travaux de sécurisation du domicile) ou l'Italie (lancement d'appels d'offres pour des constructions de logements adaptés aux personnes âgées) sont des pays qui disposent d'un marché de la silver économie tourné vers la sécurisation du logement, la téléassistance ou les aides à la mobilité quotidienne, beaucoup plus dans la cible des personnes retraitées autonomes (Direction générale des entreprises et Direction générale du travail).

La France reste donc cantonnée à un développement des aides techniques qualitativement dans le champ de la dépendance. Parallèlement, l'usage qu'en font les personnes retraitées autonomes vise surtout à remplir le besoin de « sécurité immédiate et ressentie » en adaptant essentiellement des pièces perçues comme très accidentogènes (comme la salle de bain) au détriment d'une adaptation plus

⁵ La normalisation, un outil stratégique pour la silver économie, Groupe de réflexion silver économie AFNOR, juillet 2015

large du logement. La marge d'évolution vers un déploiement plus fort des aides techniques dédiée à la prévention de la perte d'autonomie est donc forte.

► 2/ Deux dispositifs illustratifs des leviers d'ores et déjà existants pour favoriser le développement de la silver économie

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, deux principaux leviers de financement participent au développement des aides techniques de prévention de la perte d'autonomie.

Le crédit d'impôt

En dehors des équipements qui favorisent les économies d'énergie, il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement en faveur de l'aide aux personnes⁶. Ce crédit d'impôt est appliqué lors de l'installation ou le remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées. Ils peuvent être intégrés à un logement neuf ou ancien ; l'avantage fiscal peut être perçu sans qu'il soit nécessaire d'être âgé ou handicapé.

La liste des équipements est fixée par arrêté: il peut s'agir, par exemple, de l'adaptation d'un évier, d'un lavabo, d'une baignoire ; de pose de mains courantes ; de l'installation d'un appareil élévateur, d'un système de commande de signalisation ou d'alerte ; de dispositifs de fermeture, d'ouverture ou systèmes de commande des installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage.

Il bénéficie à environ 70 000 foyers par an.

Le Kit Prévention de l'Assurance retraite

Les personnes retraitées peuvent recevoir une aide attribuée à la suite d'une évaluation des besoins, seules ou en complément des prestations d'action sociale de l'Assurance retraite. Une visite d'une structure évaluatrice est organisée chez le demandeur. L'évaluateur visite chaque pièce de vie pour repérer les risques et les difficultés inhérentes au logement. Il en déduit l'opportunité et le niveau d'action de la Carsat qui peut être de trois ordres : des conseils et de la sensibilisation, la délivrance d'un kit prévention destiné à financer l'achat et l'installation d'aides techniques (si le logement doit être équipé) ou l'octroi d'une aide habitat destiné à financer des travaux dans le logement (si le logement doit être adapté). Afin de déterminer l'aide technique nécessaire, l'évaluateur cherche à savoir si la personne âgée présente des difficultés à se lever et à s'asseoir, à se déplacer dans le logement, à sortir du domicile et à assurer son hygiène corporelle. Cette aide technique est préconisée en dehors du plan d'aide personnalisée. L'avis d'un ergothérapeute peut être sollicité si l'aide technique est coûteuse par exemple.

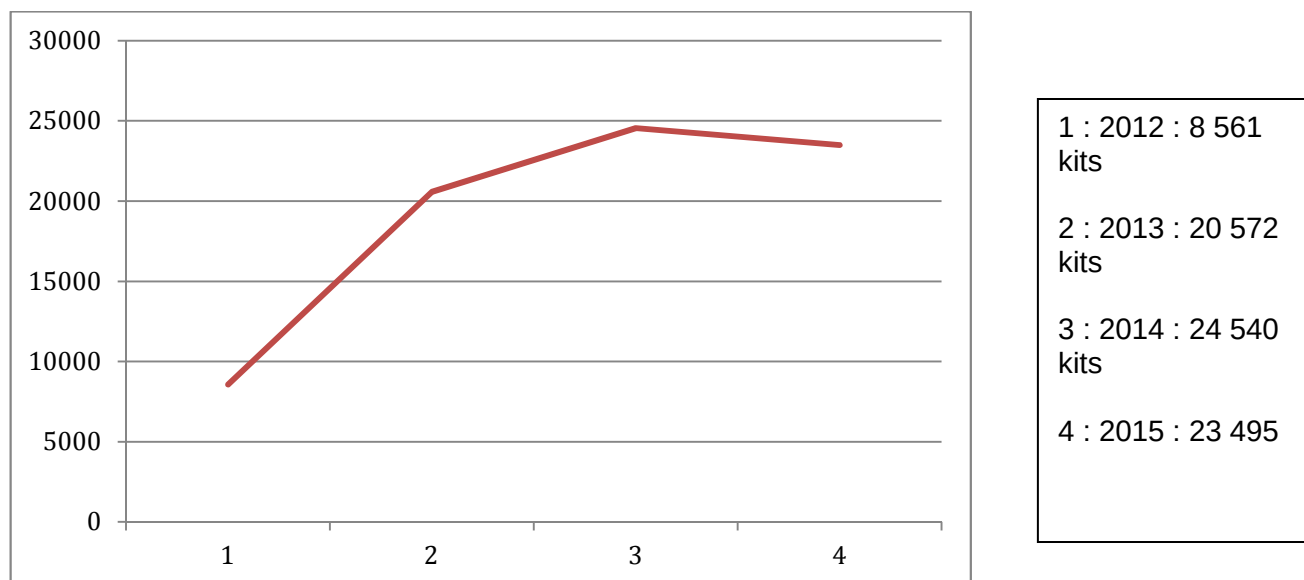
Les aides techniques correspondent aux produits et instruments pouvant être utilisés par une personne âgée, disponibles sur le marché et destinés à prévenir la perte d'autonomie et à favoriser la sécurité du logement, en particulier en limitant les risques de chute : rehausse WC, planche de bains, siège pivotant de baignoire, tabouret de douche, tapis antidérapant, barre d'appui, rehausse lit, rehausse fauteuil, kit lumineux ou main courante.

A titre d'illustration, le Conseil d'administration de la Cnav du 4 novembre 2015 a décidé de lancer l'étude proposée par le Cabinet Madopa sur les ressorts de l'autonomie. L'objectif était de fournir à l'interrégime et à la Misap (Mission des services à la personne), des leviers d'amélioration de l'offre de services et de technologies en fonction des enjeux de santé et d'autonomie. Il s'agit de caractériser la situation des personnes âgées à domicile au regard de ce qui les motive, des réseaux d'aide existants et

⁶ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10752>

de ce qui les tient concrètement au quotidien. Sur la base de ces enseignements, des modules de formation spécifiques seront proposés à destination des évaluateurs afin de mieux prendre en compte, dans les plans d'aide, l'impact des aides techniques sur la prévention de la perte d'autonomie.

Evolutions du nombre de Kit Prévention délivrés depuis 2012



La France a consenti un effort conséquent afin de développer l'équipement en aides techniques sur le champ de la dépendance. L'enjeu aujourd'hui est d'obtenir les mêmes résultats sur celui de l'autonomie. Si la Cnav et d'autres acteurs (la CNSA, l'Agirc-Arrco, les Mutuelles, les Conseils départementaux,...) y participent, il paraît nécessaire de coordonner leurs actions.

► 3/ Le soutien aux porteurs de projet

Financer des porteurs de projets présentant des modèles économiques pérennes

Par la globalité de son action, BPIFrance dispose de leviers complémentaires pour financer l'innovation et soutenir son développement. Les outils financiers à sa disposition vont de la subvention (dans la phase de faisabilité) à l'avance récupérable (en phase de développement des projets) et aux prêts sans garantie dans les phases de mise sur le marché ainsi que sous la forme de fonds propres. BPIFrance soutient tout type d'innovation et dans tous les domaines d'application. Mais le domaine de la silver économie constitue l'une des ambitions prioritaires du Concours Mondial d'Innovation qui permet de dégager des montants plus significatifs à la suite de la sélection. De plus, BPIFrance est actuellement le principal souscripteur du fonds sectoriel Sisa (Services Innovants aux acteurs de la Santé et de l'Autonomie), initié en Février 2014.

Les projets de la silver économie soutenus par BPIFrance s'articulent autour :

- de l'aide à domicile et de la surveillance à domicile (beaucoup de projet d'innovation portent sur les objets connectés et le développement de système d'assistance aux personnes à domicile grâce à la mise en place d'un système de capteurs et d'analyse du comportement),
- du développement de nouvelles solutions de diagnostic ou thérapeutiques adaptées à la population des retraités (un programme ambitieux de R&D industrielle permettra d'apporter des solutions diagnostiques et thérapeutiques aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer et de répondre à un véritable enjeu de santé publique),

- du bien être des personnes âgées (comme le robot intelligent de compagnie connecté à une plate-forme de coordination et de télésurveillance).

Par ailleurs, la CDC assure la gestion du fonds de cohésion sociale pour le micro-crédit, financé par la DGEFP⁷. Elle apporte ainsi un soutien aux réseaux de la création d'entreprises et de l'ESS⁸ ainsi qu'un financement ou un investissement direct dans ces structures ou dans celles mutualisées de développement économique. Le plan stratégique de la CDC met en avant son action dans 4 transitions : énergétique, numérique, territoriale et démographique. Pour la CDC, la silver économie concerne des produits innovants adaptés aux seniors mais aussi et surtout les services associés pour rendre ces produits utilisables et faciliter de bonnes conditions de vie pour les retraités, quels que soient leurs revenus. Le fonds de cohésion sociale permet notamment de garantir le versement par les banques de 15 000 micro-crédits par an. Par ailleurs, la CDC soutient les réseaux de création d'entreprises et de l'ESS à travers une aide aux têtes de réseau (ADIE, BGE, France Active, Initiative France), des financements des plateformes de prêts d'honneur ainsi que le fonds de prêts d'honneur silver économie en Ile-de-France⁹. De même, elle a mis en place les dispositifs locaux d'accompagnement des associations (dont le centre de ressource du domaine sanitaire et social est l'UNIOPSS). La CDC finance également plus directement l'ESS via 5 possibilités : France Active (qui finance les associations, notamment celles actives sur l'aide à domicile), le PIA¹⁰ ESS (100M€ en fin d'engagement), le nouveau fonds ESS en cours de montage (dont l'une des priorités sera le financement des associations du domaine sanitaire et social), la recherche d'investissements en direct, pour des projets ayant fait une première preuve de concept et cherchant à changer d'échelle et quelques interventions en subvention pour des associations actives dans le domaine des personnes âgées.

Dans le cadre des auditions menées par le groupe de travail des Administrateurs, BPIFrance et la Caisse des Dépôts ont fait connaître leur intérêt pour travailler avec la Cnav à l'évaluation et la mise en place d'une aide dédiée à la silver économie sous la forme d'un abondement de la Cnav aux projets qu'ils évaluent et accompagnent de manière pluriannuelle. A l'expertise de ces deux structures sur la viabilité économique des projets soutenus, la Cnav pourrait y ajouter sa connaissance des retraités et de leurs besoins ainsi que son exigence d'accessibilité financière.

Référencer les aides techniques innovantes pour mieux les faire connaître et rassurer

La Cnav s'est engagée de longue date à diversifier les aides apportées aux personnes retraitées et incite à développer les innovations dans l'accompagnement des personnes âgées fragiles, tout en veillant à leur complémentarité avec l'aide humaine. De plus, le secteur des aides techniques innovantes est foisonnant. La question de la solvabilisation se pose alors, mais tout autant celle de la connaissance du grand public et des professionnels de leur existence.

Depuis mi-juillet 2015, France silver Eco (FSE), dont la Cnav est membre, a remporté un appel à projet de la CNSA sur le référencement des aides techniques. Depuis, un comité de pilotage, incluant la Cnav, travaille à la mise en place d'un dispositif de référencement, adossé à un site internet à destination du grand public, des professionnels et des prescripteurs.

La Cnav et FSE ont engagé une première phase d'un projet visant à populariser des solutions du «bien-vieillir», par une étape de référencement des solutions autour de l'habitat.

Ce projet de référencement s'articule autour de quatre objectifs :

- définition de la segmentation du dispositif de référencement en fonction des besoins identifiés ;

⁷ Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

⁸ économie sociale et solidaire

⁹ La CDC, à travers ce fond, gère un million d'euros de subventions et réalise des prêts de 30 000€. Par ailleurs, les porteurs de projets retenus peuvent bénéficier de l'accompagnement de Scientipole Initiative.

¹⁰ Programme d'investissement d'avenir

- définition des procédures de référencement autour d'un échantillon pilote « Aménager son lieu de vie » ;
- structuration d'un modèle économique pour le dispositif ;
- test du déploiement du dispositif autour de l'échantillon pilote «Aménager son lieu de vie».

Trois grands critères de référencement des solutions du Bien Vieillir, chapeautés par un engagement déontologique des entreprises, émergent des travaux, auxquels ont participé notamment des professionnels de la labellisation (Afnor) :

- la réponse au besoin : il s'agit de référencer des solutions ayant un rapport direct avec la prévention de la perte d'autonomie et le soutien au bien vieillir chez soi,
- le niveau de maturité : il faudra que soit démontrée la santé économique de la structure porteuse de la solution afin de garantir la capacité à assurer le service demandé (le cas particulier des start-up devra également être considéré),
- la qualité et les services : l'entreprise devra être en capacité d'afficher les modalités d'utilisation, les précautions d'usage, la facilité de prise en main de la solution, les services associés et adaptés à la solution et la justification de la réponse à la préservation du lien social et à la prévention de la perte d'autonomie.

Une enquête du Credoc¹¹ montre que, parmi les personnes de plus de 60 ans peu attirées par les innovations technologiques, 31% le sont à cause de la complexité d'usage, 24% de la faible utilité, 22% de la faible protection des données personnelles et 19% du coût. C'est bien le cœur du sujet : il faut faire changer le regard des personnes âgées sur les aides techniques, mais pour cela il faut aussi que les aides répondent aux besoins et aux attentes des retraités pour qu'elles soient souhaitées et acceptées.

► 4/ Un levier institutionnel prometteur : le contrat de filière et France silver Eco

La Cnav a signé le contrat de filière silver Eco le 12 décembre 2013 avec trois axes autour desquels elle a estimé pouvoir apporter une contribution au développement de la filière : la connaissance des comportements et des besoins des personnes retraitées autonomes, la diffusion de l'information sur les solutions existantes et des expérimentations de solvabilisation de certaines de ces solutions.

La connaissance des comportements et des besoins des personnes retraitées est un des piliers du développement de la silver économie car cette filière est la première du genre à se définir par les personnes à qui s'adressent les produits et les services qui en émanent. Aussi, l'émergence des besoins pour une prise en compte par les porteurs de projet est une condition sine qua non de son adéquation avec les besoins des retraités autonomes.

La diffusion de ces aides techniques, dès lors qu'elles répondent bien à la logique de la prévention de la perte d'autonomie, doit être renforcée. C'est pourquoi la Cnav a adhéré à France silver Eco et a soutenu financièrement la création du site internet de référencement qualitatif des aides techniques, réalisé en lien avec la CNSA et la DGCS. Avec ce site, l'objectif est de faire connaître aux personnes âgées, à leurs aidants mais aussi aux professionnels, les nouvelles formes d'aides techniques qui pourraient être utilisées dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, de l'aménagement des logements ou de l'équipement des lieux de vie collectifs.

Par ailleurs, si certaines aides techniques recueillent la satisfaction des usagers, si leur efficacité en matière de prévention de la perte d'autonomie est constatée et si les professionnels soulignent leurs apports, la Cnav a la possibilité de contribuer financièrement à leur développement mais également à leur amélioration via des expérimentations menées par les Carsat.

¹¹ Résultats Enquête Conditions de vie et Aspirations, CREDOC, 2016

Cependant, la Cnav n'est pas la seule à agir sur ce champ. La CNSA, la Caisse des Dépôts, les partenaires de proximité, les mutuelles,... investissent également le champ de la silver économie. Mais ce rôle de financeur et d'expert du secteur est encore trop ténu par chacun de manière isolée. Le groupe de travail des Administrateurs souligne donc que ce contrat de filière gagnerait à être porté par une logique collective menée en partie par les institutionnels. En effet, la silver économie est une filière qui se définit par les personnes à qui elle se destine : elle aurait donc tout intérêt à associer étroitement les acteurs institutionnels du secteur de l'âge à la définition des besoins et aux enjeux de son développement.

b. Nouveaux besoins, nouveaux services : quelles priorités d'actions ?

► 1/ Une population de retraités qui évolue, ses besoins avec.

Les membres du groupe de réflexion silver économie coordonné par Afnor (en réponse à une commande du Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation) dans le but d'accompagner le développement de la filière¹² ont choisi de lancer, via un questionnaire, un appel à tous les consommateurs pour leur permettre d'exprimer leurs attentes en matière de biens et services utiles à leur quotidien de demain. Le questionnaire établi porte sur l'ensemble des secteurs susceptibles d'être concernés par le champ de la silver économie. A la clôture de cette enquête représentative, en octobre 2014, 1145 réponses sont comptabilisées dont plus de 800 concernent des personnes de 55 ans ou plus. 200 réponses proviennent des aidants.

Des besoins nouveaux : information, sport et mobilité

Selon cette enquête nationale, une grande majorité des répondants aimerait trouver des étiquettes et modes d'emploi simples et faciles à lire. Un autre point mis en avant par les répondants est le manque d'information ou le souhait d'obtenir plus facilement un plus grand nombre d'informations. Ces consommateurs interrogés éprouvent en effet des difficultés dans la recherche d'informations concernant la prévention¹³ ou les services disponibles près de chez eux (70%).

Le sport tient une place privilégiée. Selon l'OMS, pour les personnes âgées de 65 ans ou plus, l'activité physique englobe notamment les loisirs, les déplacements (par exemple la marche ou le vélo), les activités professionnelles, les tâches ménagères, les activités ludiques, les sports ou l'exercice planifié, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire. Afin d'améliorer leur endurance cardio respiratoire, leur état musculaire et osseux, et de réduire le risque de maladies non transmissibles, de dépression et de détérioration de la fonction cognitive, les personnes âgées devraient pratiquer, au cours de la semaine, au moins 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue ou encore une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue. L'enquête montre que 43% des répondants pratiquent une activité sportive en club et 42% pratiquent un sport en autonomie. Les facteurs limitant l'accès au sport sont surtout l'absence de structure, le coût élevé des abonnements, la peur de s'inscrire seul ou l'absence de sport adapté à la condition physique des âgés à proximité de leur lieu de vie.

L'enquête montre également que 60% d'entre eux souhaiteraient un accès plus facile aux transports en commun, une fréquence de passage plus importante et un tarif plus avantageux pour les personnes dites âgées ou handicapées. 51% des répondants utilisent leur véhicule personnel.

¹² Rapport « La normalisation, un outil stratégique pour la silver économie », AFNOR, 2015

¹³ 76% - se nourrir, pratiquer une activité sportive, bien dormir, entretenir sa mémoire... et 79% - une meilleure information des aides techniques par les professionnels du secteur

La place centrale du logement

Le souhait des personnes retraitées reste bien sûr majoritairement vivre dans leur logement. Plus de 90% le souhaitent. Mais le soutien à domicile nécessite qu'un certain nombre de besoins soient remplis. L'étude menée par l'AFNOR présente les principales attentes. Si elles ne peuvent pas être remplies directement par les aides techniques, ces dernières peuvent permettre la mise en relation ou l'accès à une information sécurisée afin de trouver des intervenants de confiance. Les « maisons connectées » devront le permettre, en plus d'assurer le lien traditionnel avec les services d'aide à domicile.

Tableau 1 : Les attentes des personnes âgées et de leurs aidants vis-à-vis des services d'aide à la personne

Entretien de la maison et travaux ménagers	82,8 %
Petit bricolage	54,9 %
Livraison de courses à domicile	42,5 %
Petit jardinage	40,8 %
Maintenance, entretien et vigilance pendant votre absence	32 %
Livraison de repas à domicile	27,4 %
Assistance information et internet à domicile	23,9 %
Collecte et livraison à domicile de linge repassé	23,4 %
Soins et promenade	20,5 %
Préparation de repas à domicile	20,3 %
Assistance administrative à domicile	18,4 %
Soins esthétiques à domicile	13,8 %
Soins et promenade d'animal de compagnie et hébergement temporaire (en cas d'hospitalisation par exemple)	11,2 %
Cours à domicile	7,9 %
Aucun	1,4 %

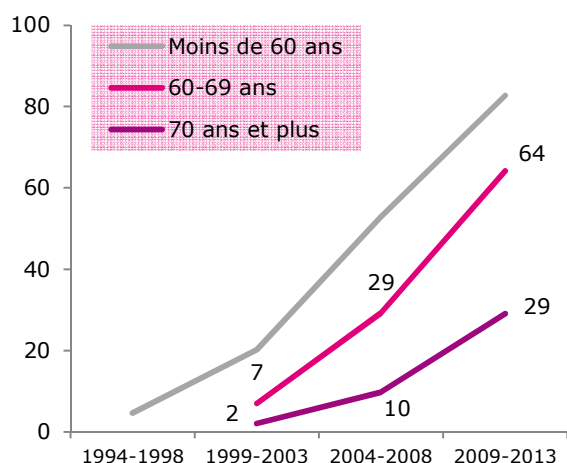
De même, les évolutions technologiques vont fournir également des outils indispensables pour lever un des freins à l'engagement d'un chantier : les scanners tridimensionnels par exemple permettront à la personne retraitée de se projeter plus facilement dans un logement adapté.

Par ailleurs, si on s'intéresse au souhait d'équipement ou au projet d'automatisation des logements par les retraités, on s'apercevra que moins de 20% des personnes interrogées ont des projets d'installer des automatismes domestiques pour leur maintien à domicile mais que ce taux est plus élevé chez les personnes entre 65 et 80 ans qui sont plus fragiles et ont une espérance de vie plus longue qui justifierait un investissement important¹⁴.

Des comportements digitaux qui incitent à des améliorations de l'offre

Plus on vieillit, moins on a accès à Internet et moins on a accès aux nouvelles technologies. Néanmoins, les technologies de l'information et de la communication se sont développées à une vitesse inédite par rapport aux autres biens d'équipement comme la télévision, le téléphone fixe le lave-linge ou le lave vaisselle. Le fossé numérique s'est fortement réduit notamment car les 60-69 ans ont massivement adopté ces équipements.

¹⁴ Habitat et silver économie, Quels marchés accessibles en Europe ? Mars 2015, CODA



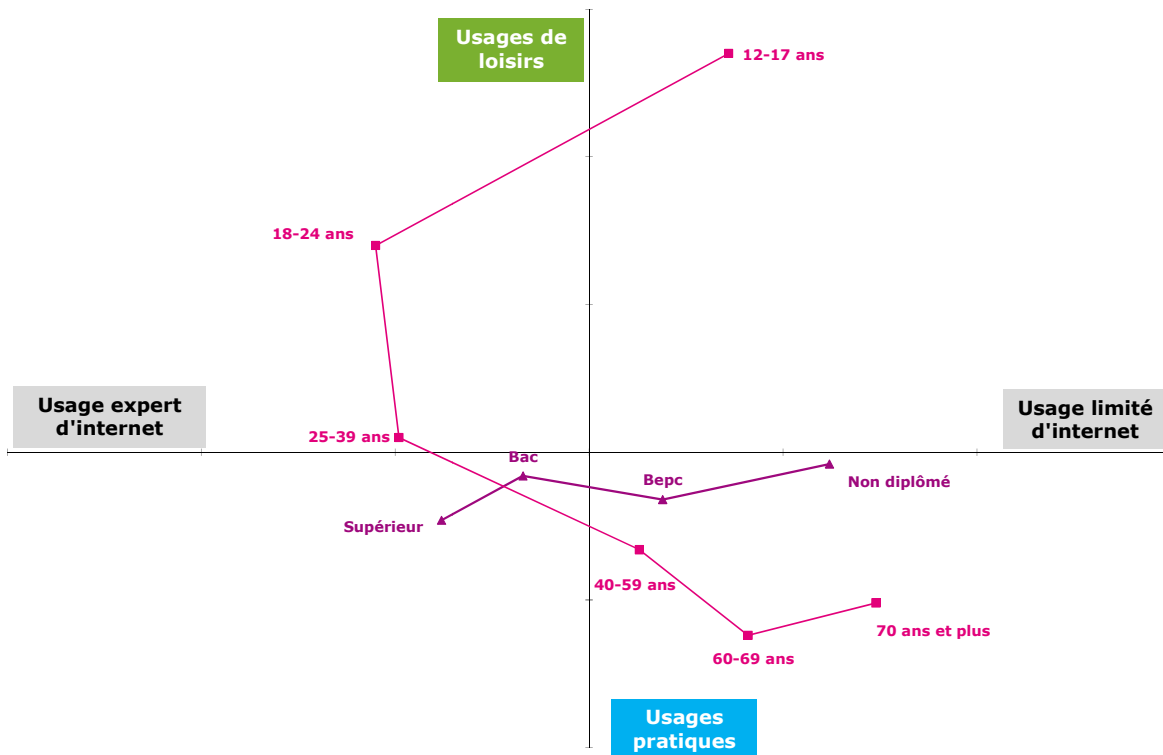
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Cependant, il existe une « fracture numérique » qui n'est souvent pas prise en compte dans les statistiques : c'est la fracture liée aux inégalités d'usages des technologies numériques. Plus que la question de l'accès et de l'équipement, ce sont les disparités liées à la qualité de l'utilisation et aux perceptions, c'est-à-dire les multiples façons de profiter des potentialités des technologies qui accentuent la fracture numérique de « second degré » des personnes âgées. Les champs sur lesquels les entreprises ont beaucoup avancé relèvent de la communication entre proches (simplification, innovation,...) et il s'agit de la seule fonctionnalité d'internet qui semble partagée de manière transgénérationnelle :

	Ensemble	55-60 ans	61-65 ans	66-70 ans	71-75 ans	76 ans et plus
Base	765	243	176	166	85*	94*
Communiquer avec vos amis, vos proches ou votre famille	75%	76%	79%	75%	71%	71%
Vous informer sur l'actualité ou les sujets qui vous intéressent	70%	77%	71%	70%	62%	55%
Se renseigner sur des produits, lire des avis	70%	79%	71%	73%	54%	54%
Faire des achats, que ce soit sur des sites marchands ou de service	55%	66%	59%	56%	40%	35%
Jouer à des jeux sur internet ou sur des applications	35%	40%	42%	35%	18%	24%
Nombre moyen d'usages	3,0	3,4	3,2	3,1	2,4	2,4

(Baromètre 55+ 2016, TNS Sofres, Cogedim Club)

Cet autre graphique montre bien également que les plus âgés ont des usages à la fois plus réduits et plus limités d'internet :



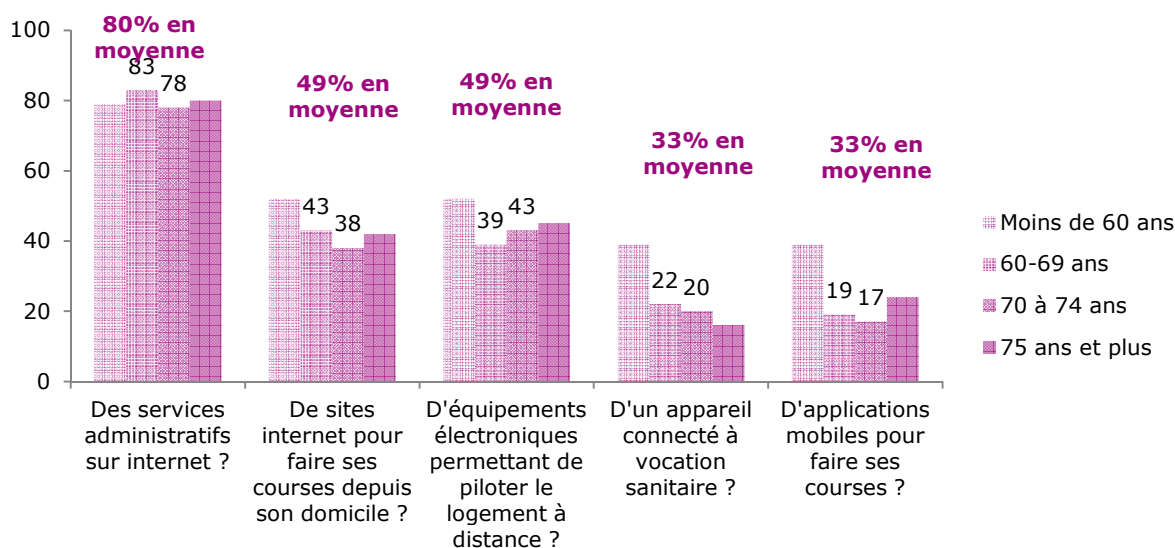
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Parallèlement, on remarque aussi que l'utilisation d'objets connectés est plébiscitée dans le cadre d'interventions humaines : 17% sont favorables aux objets connectés sans intervention humaine contre 42,5% favorables avec des interventions humaines (régulières ou au cas par cas)¹⁵.

Un autre champ numérique est plébiscité par les personnes âgées, tous âges confondus : les services administratifs.

Il y a donc un enjeu à travailler sur l'ergonomie des sites internet et de ses fonctionnalités afin de garantir l'usage.

¹⁵ Sondage IFOP pour la FESP, Regards sur les objets connectés dans le domaine du service à la personne



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Cependant, l'effet d'acculturation apparait comme indéniable et positif : plus ils pratiquent Internet et meilleure est l'image que les seniors en ont, l'utilisation levant largement les réserves. Et ce, dans un climat général favorable à l'utilisation d'internet (peu de posture de rejet exprimé par les retraités).

Il y a donc bien une maturité plus grande des personnes âgées sur l'utilisation des nouvelles technologies. Néanmoins, il importe de toujours veiller à ce que les dispositifs innovants, sous couvert d'utiliser les nouvelles technologies, n'induisent pas de risques d'exclusion liés à la complexité d'accès, à une démarche réductrice ou à une intrusion trop forte. A cet effet, il est nécessaire de développer une stratégie globale prenant appui sur les aspirations des retraités autonomes en matière d'usage d'internet et des NTIC.

► 2/ L'environnement numérique au service de la prévention de la perte d'autonomie

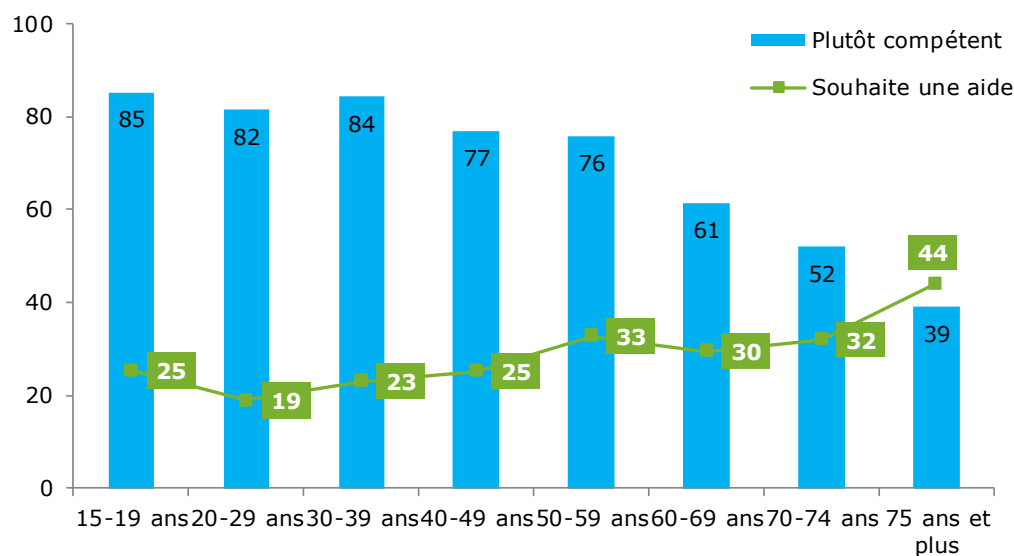
Développer une détection non stigmatisante des risques à domicile

Environ 500 000 personnes retraitées bénéficient de la téléassistance, contrairement à l'Angleterre où la téléassistance est utilisée par environ 2 millions de personnes, soit environ 20% des plus de 65 ans. Ces chiffres démontrent clairement que la population française utilise encore très peu ce service. Comment justifier ce différentiel ? La téléassistance active, avec médaillon ou bouton d'appel est très répandue. Or, dans près d'un cas sur deux, le médaillon n'est pas porté au moment de la chute. Cela s'explique par le fait que porter un médaillon peut être vécu comme stigmatisant. L'introduction de nouvelles technologies chez les plus âgés peut aussi être difficile à cause du sentiment de surveillance que cela peut induire. Néanmoins, la téléassistance est un avantage pour les retraités vivant seul ainsi que pour leurs proches. Ce service est sécurisant et rassurant. Il est important que de nouvelles technologies apparaissent pour faciliter l'utilisation de ce dispositif pour les personnes équipées et sécuriser leur vie quotidienne, en rendant plus efficaces et fiables les alertes afin de mieux juger et jauger l'action à mener en cas de problème. **Des dispositifs nouveaux ont été développés en Europe** dans le domaine, comme notamment la détection de problèmes concernant la sécurité dans le logement (détecteurs d'intrusion, d'incendie, de gaz...), les détecteurs de chute basés sur l'accélération du mouvement de la chute, ou via la téléphonie mobile.

Au service du lien social

Si les réseaux sociaux sont de plus en plus présents dans nos vies, il est cependant difficile de démontrer les avantages qu'ils présentent pour les personnes âgées. En France, on estime que moins de 20 % des retraités sont inscrits à un ou à plusieurs réseaux sociaux. Cependant, aux États-Unis, une personne âgée sur deux les utilise. Il faudra attendre encore quelques années pour que cette proportion soit la même en France. Pourquoi un retraité devrait-il être actif sur les réseaux sociaux ? La perte d'autonomie va généralement de pair avec le ralentissement voire la fin de la vie sociale. Isolés, les retraités s'isolent encore plus et apparaissent les premiers signes d'une perte d'autonomie mentale ou physique. Or, même isolées géographiquement ou bloquées à domicile pour des raisons de santé, les retraités ont la possibilité via internet de créer du lien social, même virtuel, et de communiquer avec leurs proches. Cette communication statique est donc intéressante pour les personnes âgées. Par ailleurs, l'usage de l'ordinateur mobilise des fonctions cognitives précieuses en termes de prévention de la perte d'autonomie. La manipulation de l'ordinateur peut effrayer néanmoins. Mais des formations conçues pour les retraités existent et leur permettent de profiter eux aussi des atouts que peuvent offrir les nouvelles technologies.

Il apparaît à cet effet que le besoin de formation est le même à 50 ans qu'à 74 ans, laissant entendre qu'il faut développer des ateliers de formation à internet dès le passage à la retraite. Une autre frontière d'âge semble apparaître à 75 ans.



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations »

Conjuguée avec le constat du type d'usage à cet âge mentionné plus haut (essentiellement un usage pratique et peu tourné vers les loisirs), cette donnée invite à imaginer des formations aux contenus et aux méthodes adaptées en fonction de l'âge.

Renforcer le lien entre professionnels

Le principal besoin identifié est la sécurisation des interventions à domicile comprenant la coordination et l'approche pluridisciplinaire des acteurs, le repérage des risques et des fragilités (avec son corollaire, l'alerte), la traçabilité des actions de prévention, la mutualisation des données sociales et médicales par la consolidation au sein d'un guichet unique du groupement d'association et enfin l'information des aidants. L'enjeu des aides techniques innovantes pour les professionnels réside dans la nécessité

d'organiser un dialogue constant entre l'ensemble des acteurs du domicile que sont les SSIAD, les SPASAD, les SSAD, mais également les évaluateurs de besoin à domicile, les centres communaux d'action sociale,...

La sécurisation des interventions passera par la modernisation des outils pour permettre une fiabilité des données, une meilleure traçabilité (pour un meilleur suivi) et surtout un repérage des risques en temps réel.

De même, les actions collectives de prévention pourraient tout à fait être renforcées par l'utilisation de tablettes qui permettraient l'usage d'applications éprouvées et qui seraient également disponibles à domicile, une fois l'atelier fini.

Développer les capacités de prévention de la perte d'autonomie des structures alternatives au domicile individuel

En interrégime avec la MSA et le RSI, la Cnav, aux côtés de la CNSA, participe au soutien des alternatives au domicile individuel et à l'innovation dans ce secteur.

Ces alternatives devraient pouvoir renforcer leur attractivité en devenant connectées et en offrant un environnement totalement sécurisant, disposant de logements équipés en capteur de chutes par exemple.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement assigne aux résidences autonomes une mission de prévention de la perte d'autonomie. L'équipement des logements de ces structures médico-sociales pourrait être une manière intéressante de renforcer cette mission. De même, de nombreux bailleurs sociaux réfléchissent aux équipements qu'ils pourraient fournir à leurs locataires âgés afin de mieux accompagner le vieillissement de leurs locataires. Des expériences de « living lab » ont été menées dans le cadre de projets européens incluant des bailleurs sociaux.

Moins stigmatisantes et moins intrusives, ces aides techniques pourraient être plus facilement utilisées à domicile par les retraités les plus jeunes, les plus autonomes.

► 3/ Participer à la structuration d'une politique publique de soutien à l'innovation

Signé en avril 2013 par les pouvoirs publics, le contrat de filière silver économie visait à préparer l'économie française au changement démographique attendu afin de saisir les opportunités de croissance et d'emploi qu'il représente.

Si l'offre de produits et de services est particulièrement développée, elle peine à se structurer et à trouver sa demande. Le peu de réunion du comité de pilotage de la filière l'explique sans doute en partie.

Mais il faut aussi constater que les financeurs et régulateurs institutionnels de ce secteur n'ont pas de politique coordonnée afin d'orienter le développement de la silver économie. Les Caisses de retraite, comme les caisses complémentaires, les agences régionales de santé, les instituts de prévoyance, les conseils départementaux, les conseils régionaux, ... ont développé des mécanismes de financement de ces innovations de manière cloisonnée et souvent non coordonnée. De ce fait, les initiatives sont de plus en plus nombreuses sur les territoires, mais bien souvent de manière expérimentale, sans caractère pérenne ou sans possibilité de duplication.

Or les industriels et les porteurs de projets ont besoin d'une vision claire d'une part de ce qui est attendu par les pouvoirs publics et de leurs partenaires, d'autre part d'une simplification des modes d'accès au

soutien public. Ce besoin est autant valable au niveau national que local afin de pouvoir contribuer à la gouvernance territoriale de la politique gérontologique.

La filière silver économie présente cette spécificité d'être définie par son public et non par son objet. S'il importe d'associer à sa gouvernance des représentants des personnes âgées et de leurs aidants, il semble aussi nécessaire de coordonner les politiques de soutiens financiers autour d'acteurs en lien direct avec eux, tant nationalement que sur les territoires. Cette volonté permettrait d'étudier collégialement certains projets d'envergure pour mutualiser les soutiens, favoriser les perspectives d'une industrialisation et participer ainsi à la structuration d'un marché de l'offre, à l'image de l'action des Conférences des Financeurs pour les actions de prévention de la perte d'autonomie. C'est d'ailleurs également au sein de ces Conférences des Financeurs que l'état des lieux des projets menés dans le champ de la silver économie doit être réalisé.

L'Assurance retraite, en lien avec la MSA et le RSI, pourrait jouer ce rôle de coordination des soutiens financiers et d'ingénierie au niveau local afin de soutenir la structuration de la filière sur les territoires.

Ces éléments favorables au développement et à l'utilisation d'aides techniques innovantes et connectées par les personnes retraitées ont conforté le groupe de travail des Administrateurs dans la nécessité de valoriser la place que prend l'Assurance retraite dans cette filière. Cependant, les échanges menés lors des auditions ont permis de mettre à jour des intérêts qui doivent être pris en compte dans le cadre de la définition d'une doctrine de la Cnav sur sa place dans le développement de la silver économie : la réponse à des besoins clairement identifiés, l'exportabilité, l'interopérabilité, la déstigmatisation, la solvabilisation, la non substituabilité avec l'aide humaine,...

II. La place de la Cnav dans le développement de la silver autonomie

La Cnav et son réseau de caisses se sont doré et déjà investie dans le champ du développement des aides techniques, que ce soit à travers le kit prévention ou au travers de projets locaux, portés avec des partenaires comme les Agences régionales de santé, les mutuelles ou les Conseils départementaux (à l'instar d'Autonom@dom en Isère ou Icare dans le Limousin). Elle est appelée maintenant à développer un plan d'action national afin de coordonner l'ensemble de ces soutiens et de définir une doctrine d'action pour mieux discerner les projets à développer.

a. Le dispositif de soutien aux innovations techniques

Dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie, la Cnav et son réseau encouragent les innovations visant à accompagner les retraités dans leur avancée en âge et à faire reculer la perte d'autonomie : domotique, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, développement des innovations au service du domicile (stimulation cognitive à distance, nouvelles solutions au service de la prévention, aides techniques autour de l'habitat, etc.).

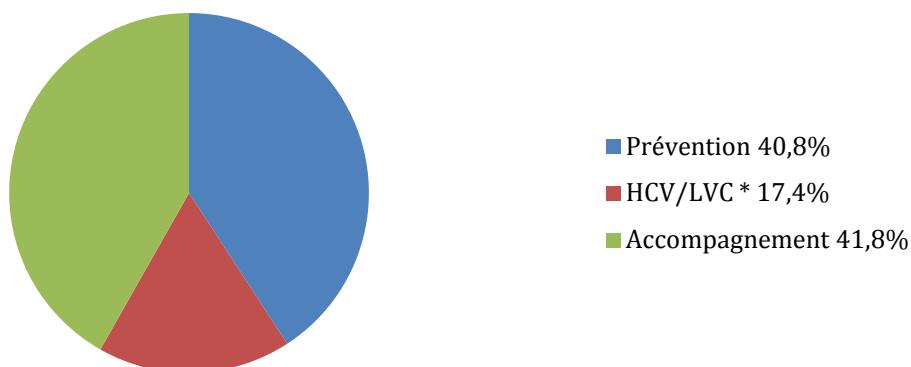
Beaucoup de nouveaux biens et services répondent aux besoins existants et à venir, sans qu'il n'y ait nécessairement de cadre de référence homogène sur le territoire, avec le risque de constater des initiatives concurrentes et génératrices de sur coûts dans le soutien apporté par les caisses. L'action sociale de la Cnav s'adresse aux personnes qui sont en GIR 5 et 6, dites autonomes mais fragilisées. Les aides techniques qui leur sont destinées doivent donc être pensées pour des personnes qui sont indépendantes dans les actes de la vie courante ou ont des besoins d'aides ponctuelles pour rester au domicile. La Cnav a développé une expertise dans des domaines comme l'adaptation du logement ou la prévention individuelle et collective, à la fois en ayant une action directement vis-à-vis des retraités mais également en contribuant à l'organisation de multiples secteurs d'activités autour des besoins des retraités autonomes (bâtiment, aide à domicile, aides techniques, prévention-santé,...).

Afin de développer ces aides techniques, une enveloppe de 10 millions d'euros sur 2015 et 2016 a été mobilisée afin de lancer un dispositif innovant de soutien pour inciter les Carsat à financer des projets innovants dans une logique coordonnée et maîtrisée d'un point de vue financier.

Soixante trois projets ont été financés par la Cnav en 2015 et 2016 pour un montant de 6 456 892,50 euros, le plus élevé étant de 1 044 645 € et le plus bas de 4 000 €. Le soutien de la Cnav représente en moyenne environ 41% du montant du projet, conformément au souhait du Conseil d'administration d'être dans tous les cas cofinanceur à hauteur maximale de 50%.

Les soixante trois projets proposés contribuent à chaque fois aux orientations de la COG : adaptation des logements et des lieux de vie collectifs, prévention et accompagnement des personnes retraitées fragilisées. La majeure partie des projets concerne la prévention (+ de 40%) et chaque projet recouvre en moyenne deux axes de la COG.

Complémentarités avec les axes de la COG

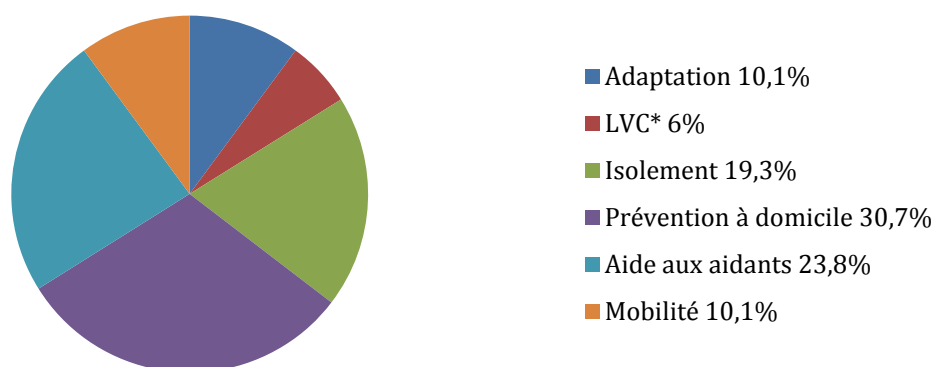


* Habitat Cadre de vie / Lieux de vie collectifs

Par ailleurs, l'ensemble des projets qui ont été soumis répondent à chacune des six thématiques mentionnées dans l'appel à projet : adaptation du logement, participation au projet social d'un lieu de vie collectif, lutte contre l'isolement social, prévention à domicile, soutien aux aidants et accompagnement à la mobilité. Chaque projet recouvre trois thèmes en moyenne, la prévention étant le thème le plus traité (environ 30%) à l'inverse du soutien aux lieux de vie collectifs (environ 6%).

Ces projets financés par la Cnav vont permettre de définir une doctrine d'action qui ne sera pas *ex nihilo*. Les cofinancements apportés, bien souvent par les Conférences des financeurs ou des partenaires traditionnels de l'action sociale, permettront également de déterminer les champs d'action et les possibilités d'implication des acteurs locaux du champ de la prévention de la perte d'autonomie. La diversité des fonctions que ces nouvelles aides remplissent nourriront également la réflexion sur les critères de leur efficacité et de leur exportation.

Thèmes



* Lieux de vie collectifs

Les projets ainsi financés seront par la suite suivis par les Carsat en lien étroit avec la Cnav. Ils contribueront ainsi à renforcer les travaux du groupe de travail mis en place par le Conseil d'administration sur les aides techniques innovantes et ainsi à affiner la doctrine de la Cnav en matière de soutien à la silver économie.

Par ailleurs, la Cnav entamera une démarche d'évaluation des projets financés, au regard :

- de la réalisation prévue et des résultats obtenus ;
- de l'apport à la préservation de la perte d'autonomie ;
- de la compatibilité avec l'offre de service de la Branche retraite ;
- du coût de sa réalisation ;
- de l'accessibilité financière au dispositif ;
- de l'étude de besoins ;
- de son ergonomie et de sa facilité d'utilisation pour les personnes âgées autonomes.

L'évaluation devra aussi se faire par groupe de projets en fonction des champs du dispositif de soutien aux innovations techniques. L'évaluation devra par champ montrer les avantages et inconvénients de chacune des solutions proposées. Il sera également important de déterminer les possibles duplications des projets et ses modalités afin de déterminer les conditions d'une intégration à l'offre de service nationale.

Chaque projet sera évalué et sa capacité à moderniser et rendre plus efficace l'action de prévention de la perte d'autonomie sera expertisée. Ces expérimentations seront travaillées avec l'ensemble du réseau des Carsat. En fonction des résultats, ils pourront ainsi alimenter le thésaurus de l'action sociale de la Cnav.

b. Perspectives d'actions

► 1/ Quels besoins et quels usages pour les retraités autonomes ?

La Cnav souhaite lancer des études afin de donner la parole aux personnes âgées autonomes pour mieux comprendre leurs modes de vie et leurs attentes en matière d'aide techniques. Il existe de nombreux travaux et des innovations parfois spectaculaires consacrées aux personnes âgées dépendantes, moins en direction des personnes autonomes et surtout peu de démarche visant à écouter les besoins de cette population. L'étude cherche à combler ce manque.

Les résultats qui découleront de ces études doivent permettre ainsi de nourrir la réflexion et la capacité d'anticipation de la Cnav et de ses partenaires sur les besoins en aides techniques des bénéficiaires de l'action sociale. Elle contribuera notamment à identifier l'évolution des besoins en aides techniques ou technologiques des bénéficiaires de l'Action Sociale, à cibler plus précisément les aides à l'achat et à actualiser ou enrichir les dispositifs d'information mis à disposition des bénéficiaires de l'Aide Sociale.

► 2/ Evaluer les aides techniques

Plusieurs projets d'aides techniques dédiées à la prévention de la perte d'autonomie sont développés sur l'ensemble du territoire comme le montre le rapport Autonomie et Habitat Numérique de la Caisse des Dépôts. Nombre d'entre eux sont soutenus par les Caisses.

Les projets en cours suivis par les Caisses fournissent une base concrète permettant de renforcer la réflexion du Conseil d'Administration de la Cnav. Une évaluation aussi large que possible devra donc être mise en place. Les enseignements pourront alors servir à l'ensemble des acteurs souhaitant développer ou contribuer à développer des aides techniques dédiées à la prévention de la perte d'autonomie.

Cette évaluation devra porter notamment sur l'exportabilité et les économies d'échelles rendues possibles par la massification du projet initial, l'accessibilité financière pour les retraités, la non substituabilité à l'aide humaine, afin de maintenir le lien social, et enfin l'interopérabilité avec d'autres

aides techniques pour garantir une continuité du suivi de la personne âgée par des professionnels issus de diverses structures et utilisant potentiellement des outils numériques différents.

Sur la base des conclusions de cette évaluation, un incubateur sera mis en place afin d'accompagner des projets de créations d'entreprises ou de développement d'aides techniques dédiées à la prévention de la perte d'autonomie. La Cnav proposera à la MSA, au RSI, à la Caisse des Dépôts, à la BPI, à la Cnam et à la CNSA d'être partenaire de ce dispositif inédit.

► 3/ Développer des connaissances et des financements croisés

Les caisses de retraite disposent de la connaissance des publics retraités et ont la capacité de les interroger. Elles disposent également de financements qui peuvent être mobilisés pour aider au démarrage de projets innovants dédiés à la prévention de la perte d'autonomie. D'autres acteurs agissent également dans cette même démarche. Aussi, il importe de les fédérer afin de coordonner les soutiens tant au niveau national que local.

Deux des premiers partenaires qui pourraient concrétiser cette ambition sont la Caisse des dépôts et la Banque publique d'investissement qui ont la connaissance des critères de solidité des entreprises. Cette dernière connaissance est particulièrement importante pour le Conseil d'Administration de la Cnav afin de permettre le soutien à des structures économiquement pérennes pour utiliser au mieux les fonds du fonds national d'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées.

Dans la lignée des échanges lors des auditions avec leurs représentants, la Cnav envisage de proposer un partenariat à la Banque publique d'investissement et à la Caisse des dépôts afin de sécuriser son positionnement dans le développement de la silver économie. Cette collaboration pourrait permettre de :

- lancer des appels à projet en commun afin de combler les besoins en aide techniques des personnes âgées autonomes ;
- instruire de concert des dossiers sur chaque champ d'expertise : charge à la Cnav d'émettre un jugement sur l'efficacité du dispositif, charge à la BPI et à la CDC d'expertiser la solidité financière du porteur de projet ;
- développer d'éventuels cofinancements pour les projets les plus coûteux et apporter un soutien au long cours aux projets les plus prometteurs, afin de garantir la répliquabilité et les économies d'échelle.

Sur la base de ce partenariat, la Cnav pourrait solliciter d'autres partenaires locaux ou nationaux afin de structurer une politique publique de financement de l'innovation technique à destination des retraités autonomes.

► 4/ Faire connaître et changer le regard des retraités sur les aides techniques

Si la Cnav souhaite promouvoir les bienfaits d'aides techniques nouvelles pour la prévention de la perte d'autonomie, une vaste campagne de communication devra être orchestrée.

La Cnav, par sa connaissance des publics et son expérience sur le sujet de l'adaptation des logements, connaît les freins et les leviers à ce type de démarche souvent vécues comme stigmatisante par les personnes âgées. Elle a donc toute légitimité pour lancer une campagne visant à faire passer des messages explicatifs sur la diversité des aides techniques pour montrer qu'un grand nombre s'appuie sur des techniques déjà utilisées (internet, télévision,...) ou visant à faciliter des gestes de la vie quotidienne (lien social, conduite,...). Si les aides techniques de prise en charge de la dépendance visent à combler des manques, celles dédiées à la prévention de la perte d'autonomie cherchent à maintenir ce qui mobilise les retraités : vivre chez soi en sécurité, en confort, en lien avec ses proches, en prise avec la société... Si certaines aides techniques visent à faire demain ce que l'on ne peut plus

faire aujourd'hui, le parti pris de la Cnav doit être de montrer que des aides techniques de nouvelles générations doivent permettre de faire aujourd'hui ce que l'on faisait encore hier.

Ces aides techniques devront par ailleurs être facilement portées à la connaissance de tous les retraités, même de ceux qui ne sont pas éligibles aux aides de la Cnav. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé le financement, en lien avec la CNSA et la DGCS, du site internet de référencement qualitatif des aides techniques porté par France silver économie. La réalisation de ce site, dans son architecture, a pris en compte les besoins spécifiques de la prévention de la perte d'autonomie. Il sera nécessaire de prévoir d'inciter tous les porteurs de projets financés par le DSIT à s'y inscrire. Ce site sera alors être porté à la connaissance du public des retraités, en faisant également des liens vers les sites internet déjà ouverts par l'Assurance retraite.

Le numérique, les applications spécifiques et les serious games dédiés à la prévention de la perte d'autonomie se multipliant à foison : la Cnav y apportera son expertise des personnes âgées. La réalisation d'un site internet de référencement spécifique des ces applications sera financée afin de créer une entrée unique permettant à chaque retraité de trouver son offre numérique en fonction de ses goûts et attentes.

Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de permettre aux retraités de visualiser ces nouvelles aides techniques, de les matérialiser afin de pouvoir mieux comprendre leur apport concret à leur vie de tous les jours. Dès lors, chaque Carsat sera mobilisée afin de créer une salle d'exposition ouverte au grand public. Cette salle d'exposition pourrait prendre différentes formes (pieds d'immeuble, bus itinérant,...) afin de s'adapter aux réalités des territoires et des Carsat.

Ces salles d'exposition seront également l'occasion de renforcer les programmes des ateliers collectifs de prévention en intégrant plus fortement la sensibilisation à l'utilisation des aides techniques, à l'instar de l'Espace Idées Bien Chez Moi de Réunica¹⁶ ou du magasin Vita Confort¹⁷.

► 5/ Réformer le Kit Prévention dans son financement et dans son usage pour intégrer des aides techniques nouvelles

Le Kit Prévention permet de financer pour un montant de 100, 200 ou 300 euros l'acquisition et l'équipement d'une, de deux ou de trois aides techniques. Malgré son succès, il présente l'inconvénient de ne viser que quelques types d'aides et de ne pas réussir à solvabiliser suffisamment le retraité pour l'acquisition de dispositifs innovants qui pourraient être plus coûteux. De plus, le montant alloué, s'il permet l'installation, ne permet pas d'accompagner le retraité dans l'usage de l'aide technique. Par ailleurs, cette aide est versée au forfait, peu importe le montant réel de l'aide et le recours ou non à un prestataire pour son installation.

Aussi, cette prestation sera révisée afin de lui permettre de financer au plus juste le coût des aides techniques. Cette première révision permettra dès lors de réviser la liste des aides finançables à la suite de l'évaluation des projets ayant été financés par le dispositif de soutien aux innovations techniques.

Parallèlement, pour les aides techniques les plus chères, la Cnav mettra en place des dispositifs d'acquisition ou de mises à disposition innovants. Des marchés à bon de commande, au niveau national ou des Carsat, permettront de faire baisser les prix sur des aides techniques qui seront délivrées au coup par coup. Dans le cadre des principes de l'économie circulaire, des acteurs locaux seront mobilisés afin de gérer un stock d'aides techniques temporaires dont le coût serait dès lors amorti sur plusieurs usages.

¹⁶ <https://www.reunica.com/particuliers/dependance/trouver-solution-hebergement/adapter-votre-logement.html>

¹⁷ <http://www.vita-confort.fr/>

Parallèlement, il importe aussi de revoir les possibilités de solvabilisation des retraités pour l'acquisition de ces aides techniques (solvabilisation du reste à charge pour les bénéficiaires du kit prévention mais aussi solvabilisation des personnes qui n'y sont pas éligibles). Si l'extension de dispositifs comme le crédit d'impôt ne dépendent pas des choix de la Cnav, l'expérience intéressante menée par la Carsat Bourgogne Franche Comté avec la mise en place d'un micro prêt à taux zéro pour le reste à charge des travaux d'adaptation pourrait utilement être étendue à l'acquisition d'aides techniques innovantes et plus onéreuses.

► **6/ Accompagner les professionnels du secteur dans l'utilisation et la préconisation des aides techniques**

Cette diffusion des aides techniques ne pourra se faire sans y associer les professionnels du domicile ou au contact des retraités : les SSAD, les SSIAD, les SPASAD, les CCAS, les centres sociaux, les animateurs d'actions collectives,...

S'appuyant sur le recensement opéré par France silver économie et sur l'évaluation réalisée par le DSIT, une liste d'aides techniques ou de familles d'aides techniques que la Cnav considère comme importante dans la prise en charge de la prévention de la perte d'autonomie et prises en charge par les PAP sera arrêtée. Des modules de formation seront alors imaginés pour permettre aux professionnels du domicile d'être au clair avec les objectifs de ces aides techniques, les fonctionnalités qu'elles présentent, les situations dans lesquelles elles peuvent être préconisées.

Il faudra aussi déterminer un acteur qui pourra accompagner le retraité dans l'acquisition de ces aides techniques mais surtout dans leur installation et dans leur apprentissage.

► **7/ Intégrer les aides techniques au cahier des charges et à la liste des travaux finançables des structures alternatives au domicile individuel**

Les travaux menés récemment par la Cnav sur la connaissance des lieux de vie collectifs montrent d'important besoins de travaux pour les résidences autonomie et une volonté des porteurs de projets d'habitats regroupés innovants de penser également l'équipement du domicile avec des aides techniques.

De plus, la loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit un cahier des charges des résidences autonomies visant à garantir leur rôle de prévention de la perte d'autonomie.

Si la Cnav considère que l'équipement en aides techniques est nécessaire dans le cadre de sa politique d'adaptation des logements, il faudra en faire une obligation si un porteur de projet de construction ou de réhabilitation d'un lieu de vie collectif souhaite bénéficier d'un prêt à taux zéro ou d'une subvention. Cela permettrait d'équiper avant même l'entrée dans les lieux de la personne âgée de dispositifs de téléassistance passive, de meubles adaptés, de mettre à disposition du futur résident un « kit prévention »,... Cette démarche viserait à renforcer les objectifs que se fixent les lieux de vie collectifs financés par l'Assurance retraite : prévenir la perte d'autonomie.

Conclusion

Les prestations de la silver économie mobilisent des acteurs économiques et certains sont appelés à devenir sur le terrain le relais de l'Assurance retraite. C'est tout un secteur d'activité qui est soutenu par la politique de prévention de la perte d'autonomie et c'est la raison pour laquelle la Cnav a signé le contrat de filière silver économie.

Mais la Cnav entend prendre toute sa place au sein de cette filière et souhaite tirer profit du soutien que les pouvoirs publics lui apportent pour améliorer son offre de service pour la prévention de la perte d'autonomie à destination des retraités autonomes.

Le champ des aides techniques a été identifié car il est sans doute celui qui présente, en matière de prévention de la perte d'autonomie, la marge de progression la plus importante. En effet, alors que les pouvoirs publics ont décidé que les aides techniques pour le handicap et la dépendance seraient remboursées par la Sécurité sociale, de nombreux promoteurs ont développé des dispositifs dédiés exclusivement à la préservation de l'autonomie, sans garantie d'efficacité d'une part ou d'attractivité pour les âgés d'autre part.

En effet, la silver économie a cette particularité d'être définie par ses « clients ». La Cnav doit donc faire remonter les besoins des retraités autonomes afin de permettre aux acteurs économiques d'y répondre. C'est en travaillant à une véritable émergence des besoins qu'apparaîtront de nouvelles offres de produits et services adaptés permettant aux personnes âgées de continuer à faire les gestes de la vie quotidienne, à vivre chez eux, à rester en lien avec leurs proches, à être mobiles... alors qu'aujourd'hui la tentation est grande de faire émerger la silver économie uniquement sur des thématiques de prise en charge de la dépendance comme la e-santé, la télémédecine,...

Avec plus de 60% de retraités connectés à Internet, le numérique doit être mobilisé car il permet de relier les différents acteurs et les différents champs de l'accompagnement des personnes âgées. Outre des capacités de veille à distance par des systèmes de détection des comportements anormaux du retraité, les fonctionnalités offertes par le numérique permettront de décloisonner des services qui ont du mal à se rencontrer comme les services d'aide à domicile et les services de soins infirmiers à domicile. De plus, il y a là une possibilité de renforcer le lien social entre les personnes âgées et leurs proches ainsi que la diffusion de message de prévention. Par ailleurs, l'implication de la Cnav dans le développement de dispositifs de collecte et de gestion de données permettra d'en garantir un usage limité à la stricte prévention de la perte d'autonomie.

Si l'on souhaite que la silver économie se développe et rencontre les aspirations de son public, il est important de faire évoluer la gamme des aides techniques existantes afin d'une part d'en produire qui ne soient pas stigmatisantes pour des personnes autonomes et qui d'autre part correspondent également aux usages que font aujourd'hui les retraités des nouvelles technologies, en fonction de leur âge ou de leur maîtrise des supports. Ces développements seront l'occasion d'adapter le KIT PREVENTION qui fort de son succès montre bien l'acceptabilité des aides techniques par les retraités.

Il importe par la même occasion de guider au mieux les personnes âgées au sein de ces nouvelles aides techniques afin de les connaître mais aussi d'en apprécier la qualité. La CNSA tient ce rôle d'information et de conseil sur la dépendance mais la Cnav, avec son contact direct avec les retraités et sa connaissance des thématiques de préservation de l'autonomie, doit devenir la référence en matière de préservation de l'autonomie. La Cnav doit repérer les aides techniques qu'elle estime les plus efficaces pour la prévention de la perte d'autonomie et les faire connaître du grand public, au même titre qu'elle diffuse largement des messages de prévention. La participation de la Cnav, aux côtés de la CNSA et de la DGCS, au financement du site internet de référencement qualitatif porté par France Silver

Eco en est un premier pas. Il importe également de diffuser ce réflexe et cette connaissance auprès des évaluateurs afin que leurs préconisations deviennent de plus en plus fréquentes.

Mais c'est tout un secteur d'activité qui devra également se saisir de ces nouvelles possibilités, et en particulier le secteur de l'aide à domicile. Si ces innovations peuvent permettre à des corps de métier de renforcer leur lien entre deux interventions (aides ménagères et infirmiers par exemple), elles rendront aussi possible une meilleure veille sur les retraités les plus fragiles en palliant l'absence ou en récoltant des informations permettant de déceler des comportements anormaux, en particulier lors des moments de rupture ou de sortie d'hospitalisation. Dès lors, les accompagnements pourront être adaptés aux besoins évolutifs de la personne. En outre, ces aides devront être installées et expliquées. Qui mieux que les acteurs quotidiens du soutien à domicile pour réaliser cette mission ?

Les innovations techniques doivent permettre la mise en lien, la fluidité des relations entre professionnels, la réactivité et l'ajustement de l'aide humaine, la réassurance des personnes retraitées et de leur proche. La substitution de l'une au profit de l'autre contribuerait encore plus à isoler celles et ceux qui ont le plus besoin d'inclusion sociale.

De même, les lieux de vie collectifs doivent penser leur équipement à l'aune de ces nouvelles aides techniques car elles renforceront leurs projets de vie sociale en contribuant tout autant à la détection des débuts de fragilité qu'au lien social ou qu'à la facilitation des gestes du quotidien ce que recherchent instamment les retraités qui optent pour ce type de logement.

La question du coût se pose enfin. L'investissement de la Cnav dans ce champ de développement doit se faire avec comme corollaire une action spécifique afin de diminuer le coût de ces nouvelles aides techniques qui pourront être plus chères que les traditionnelles. Cette action peut passer par une prise en charge individuelle, mais des modes innovants de solvabilisation doivent être trouvés, comme le micro crédit à taux zéro, la pratique de l'économie circulaire, les achats groupés ou encore la location. De même, la solvabilisation de ces innovations passera par un meilleur accompagnement financier des porteurs de projets permettant une meilleure maîtrise des coûts. Dès lors, si la Cnav souhaite aider des porteurs de projets intéressants, elle ne pourra se passer de l'expertise et des possibilités de financement d'autres acteurs publics comme la Banque publique d'investissement ou la Caisse des dépôts.

Application mobile de lien professionnels/aidants, scanner de logement, modélisation des comportements individuels pour affiner la téléassistance passive, coffre fort numérique, vélo connecté... La silver économie est une occasion importante pour permettre à la Cnav de se doter d'outils supplémentaires afin de remplir sa mission de prévention de la perte d'autonomie. L'Assurance retraite peut à cet effet réunir les conditions nécessaires au développement d'une véritable « silver Autonomie ». Cette occasion doit être saisie pour contribuer à l'augmentation de l'espérance de vie sans incapacité.

La Cnav s'engage à

- 1/ Mener des études de besoins et associer les retraités au renouvellement des aides techniques**
- 2/ Evaluer ces aides techniques**
- 3/ Développer des connaissances et des financements croisés en fédérant les acteurs du secteur**
- 4/ Faire connaître et changer le regard des retraités sur les aides techniques**
- 5/ Réformer le Kit Prévention dans son financement et dans son usage pour intégrer des aides techniques nouvelles**
- 6/ Accompagner les professionnels du secteur dans l'utilisation et la préconisation des aides techniques**
- 7/ Intégrer les aides techniques au cahier des charges et à la liste des travaux finançables des structures alternatives au domicile individuel**

ANNEXE 1

Liste des personnes auditionnées

CNSA : **Geneviève Gueydan**, directrice générale

Caisse des Dépôts et Consignations : **Blandine Calcio-Gaudino**, responsable du pôle santé-social-vieillesse du Département Développement numérique des territoires, et **Marianne Faucheux**, responsable du pôle développement économique et économie sociale et solidaire

Banque Publique d'Investissement : **Laure Reinhart**, directrice des partenariats

Adessa A Domicile : **Didier Duplan**, directeur général adjoint

FESP : **Olivier Peraldi**, directeur général

UNA : **Nicole Streignart**, directrice générale

CREDOC : **Franck Lehuédé**, responsable du pôle formations et interventions, et **Elodie Alberola**, chef de projet, pôle Evaluation et Société

France Silver Eco : **Luc Broussy**, président, et **Catherine Marcadier-Saflix**, directrice générale

Lapeyre : **Jean-Philippe Arnoux**, directeur exécutif Vita Confort

Legrand : **Olivier Vallée**, Directeur des Marchés de l'Assistance à l'Autonomie